



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Castillo-Valdés (Guatemala)	1
Discours de M. Manley (Jamaïque)	3
Discours de M. Anwar Sani (Indonésie)	7
Discours de M. Moe (Barbade)	12
Discours de M. Facio (Costa Rica)	14
Discours de M. Cissoko (Guinée)	19
Réponse du représentant du Congo	23

Président : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. CASTILLO-VALDÉS (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, je tiens à vous féliciter très sincèrement et très cordialement pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je forme des vœux pour que, sous votre direction éclairée, notre tâche, la réalisation des buts et des objectifs des Nations Unies, soit cette année aussi fructueuse que possible.

2. Le Guatemala participe à cette vingt-septième session de l'Assemblée générale dans le même esprit qui l'a toujours animé, celui de coopérer aux travaux de notre haute organisation mondiale, et avec une foi profonde dans les nobles principes sur lesquels elle repose. Nous sommes entièrement convaincus qu'en dépit des grandes difficultés rencontrées depuis la création de l'Organisation, l'action des Nations Unies visant à sauvegarder la paix et à préserver les générations futures du fléau de la guerre ainsi qu'à protéger l'humanité dans le domaine économique et social et dans celui des droits de l'homme continue de s'affirmer toujours davantage.

3. En ce qui concerne le premier aspect, on ne peut ignorer qu'en dépit de la persistance du conflit au Viet-Nam et de la situation délicate existant au Moyen-Orient les Nations Unies ont toujours agi en faveur du maintien de la paix, ce qui constitue la condition fondamentale du développement de toutes les formes de coopération internationale destinées à assurer la solidarité des hommes et des nations.

4. Dans le cadre de cette activité générale et constructive, on ne peut faire abstraction des résolutions sur le désarmement général et complet, des traités sur l'interdiction des

essais nucléaires et sur la non-prolifération des armes nucléaires — qui ont d'ailleurs inspiré certaines conventions que les grandes puissances ont récemment mises au point — de l'étude de l'interdiction des armes chimiques et bactériologiques, de l'utilisation du fond des mers et de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et de la politique destinée à arrêter la course aux armements dont les conséquences économiques et sociales retardent le développement intégral de parties importantes de l'humanité. Les efforts et les réalisations des Nations Unies pour libérer les peuples soumis au joug colonial sont également d'une signification profonde pour la paix. En Corée, cet effort, allié à celui du peuple coréen, a obtenu des résultats appréciables pour la réunification de cette grande nation. Dans le domaine des droits de l'homme, nous réaffirmons notre foi dans l'œuvre des Nations Unies et dans les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme; et nous condamnons toute politique de discrimination raciale car c'est une atteinte à la personne humaine.

5. Pour toutes ces raisons, le Guatemala réaffirme son adhésion aux objectifs qui ont inspiré la création des Nations Unies, comme organisation de la communauté internationale universelle; il réaffirme son respect total des principes de droit contenus dans la Charte et sa volonté de s'acquitter de toutes les obligations que cet instrument juridique impose à ses membres; en particulier, nous tenons à réaffirmer la compétence des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales et nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut renforcer l'Organisation afin qu'elle puisse réaliser cet objectif commun de l'humanité.

6. En ce qui concerne les efforts croissants destinés à améliorer la coopération universelle sous l'égide des Nations Unies en vue de préserver et d'améliorer l'environnement dans lequel vit l'humanité, je dois dire que le Guatemala a pris part, avec beaucoup d'intérêt, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm au mois de juin dernier. La délégation du Guatemala a d'ailleurs eu l'honneur d'être chargée de représenter les Gouvernements du Costa Rica et d'El Salvador à cette conférence.

7. A la lumière des résultats de la Conférence de Stockholm, le Guatemala a l'intention de coopérer, sur le plan international, à la mise en pratique des normes et des principes qui ont été inclus — par un consensus mondial — dans cette déclaration de la Conférence¹ qui est devenue un document historique. Parallèlement le Gouvernement du

¹ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), chap. premier).

Guatemala envisage de prendre à l'échelon national toutes les mesures qu'il jugera appropriées pour améliorer la qualité de l'environnement et maintenir l'équilibre écologique dans le cadre de programmes de développement économique et social qui visent, en définitive, à élever continuellement le niveau de vie des habitants du Guatemala.

8. Conformément à sa position traditionnelle, le Gouvernement du Guatemala appuiera à l'Assemblée générale toutes les mesures qui pourraient être adoptées pour que les pays en voie de développement participent aux mécanismes et aux programmes des Nations Unies relatifs à l'environnement et il sera favorable à toute action qui pourrait être entreprise sur le plan international dans ce domaine, chaque fois que l'on tiendra compte de façon équitable des aspirations et des besoins de ces pays en voie de développement.

9. Mon gouvernement fait également sienne la résolution 2750 C (XXV) par laquelle l'Assemblée générale a décidé de convoquer, en 1973, une conférence sur le droit de la mer reconnaissant la nécessité d'un développement prochain et progressif du droit de la mer. Les peuples d'Amérique ont pris totalement conscience du fait que nous dépendons des ressources naturelles comme moyen de subsistance et nous avons proclamé, sur le plan régional, notre droit à protéger, à conserver et à développer ces ressources ainsi que le droit d'assurer leur utilisation et leur exploitation, surtout en ce qui concerne les ressources de la mer dont le régime juridique, aux Amériques, a été consolidé en 1956, grâce aux principes de Mexico sur le régime juridique de la mer, qui ont été reconnus

“comme l'expression de la conscience juridique du Continent et comme applicables par les Etats américains²;

et plus récemment, en considérant

“Que le développement économique et social de tous les peuples et la garantie de possibilités égales pour tous les hommes sont des conditions essentielles de la paix,

“Que les ressources renouvelables et non renouvelables de la mer contribuent à élever le niveau de vie des pays en voie de développement, ainsi qu'à stimuler et accélérer leurs progrès,

“Que lesdites ressources ne sont pas inépuisables, car les espèces vivantes peuvent se raréfier et même s'éteindre comme suite à une exploitation irrationnelle ou à la population.” [A/8721, p. 78 et 79.]

Les Etats américains, qui se sont réunis en juin, ont établi la Déclaration de Saint-Domingue [*ibid.*, p. 78] et ont fixé les critères juridiques concernant la mer territoriale, la mer patrimoniale, la plate-forme continentale, les fonds marins internationaux, la haute-mer, la contamination des mers et la coopération régionale, qui devront être appliqués dans la région pour protéger et sauvegarder les droits et les intérêts de nos peuples.

10. Le Gouvernement actuel du Guatemala est le résultat d'élections qui se sont déroulées dans le cadre constitu-

tionnel et juridique, dans les conditions démocratiques les plus pures, avec le libre jeu des partis politiques. Le peuple du Guatemala a exercé son droit à l'autodétermination pour se doter du gouvernement de son choix. Néanmoins, mon gouvernement se heurte à un problème généralisé dans la plus grande partie du monde : celui des assauts de la subversion et du terrorisme dus à des groupes minoritaires, extrémistes et clandestins. Mon gouvernement, avec les ressources que lui offrent sa constitution et sa législation, a entrepris la pacification du pays, condition indispensable à la poursuite de la tâche d'amélioration de la vie sociale, culturelle et économique de la nation pour arriver au niveau de développement nécessaire correspondant à notre époque et à notre monde actuel. L'action terroriste constante, qui affaiblit les peuples, qui s'ajoute à des insuffisances quant aux facteurs nécessaires au développement, a amené le Président de la République à déclarer, à l'occasion des fêtes de l'indépendance :

“La somme d'un grand nombre de faiblesses ne peut que produire des pays inférieurs, et si nous ne faisons pas preuve de force et de décision pour améliorer la qualité de la vie dans notre communauté nationale, l'indépendance ne sera qu'un symbole et jamais une réalité.”

11. Notre gouvernement a suivi avec préoccupation l'intensification des activités terroristes dans différents pays du monde, qui se caractérisent par des séquestrations, par la coercition avec des menaces continues contre la vie et les biens de ressortissants nationaux comme étrangers, qui ont d'ailleurs été portées à leur paroxysme, à quelques reprises, par l'exécution inqualifiable et criminelle des victimes. C'est une infraction au droit le plus sacré de l'homme : le droit à la vie; elle se manifeste d'ailleurs avec des caractéristiques de cruauté et de lâcheté alliées à un mépris total envers les institutions juridiques créées pour favoriser l'harmonie et le bien commun de la société. Nous considérons qu'un état de droit ne peut accepter de tels crimes et de telles extorsions — que l'on déguise en les qualifiant de politiques — lorsqu'on prétend, en les commettant, créer un climat général d'insécurité et de crainte collective et un manque de confiance dans l'efficacité des forces chargées de protéger l'ordre public, essayant par là de provoquer une crise dans cet état de droit et l'installation du chaos politique et social.

12. Devant une telle situation, nous renouvelons notre totale adhésion à la résolution 4 (I-E/70) adoptée le 30 juin 1970 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains, dans sa première session extraordinaire, par laquelle on condamnait les actes de terrorisme, en particulier les enlèvements de personnes et le chantage dont s'accompagne ce délit, comme des crimes de lèse-humanité. Cette résolution déclare également que de tels actes constituent de graves crimes de droit commun et recommande aux Etats membres d'adopter les mesures, qu'ils jugeront efficaces dans l'exercice de leur souveraineté, pour prévenir et sanctionner ce genre de crimes et pour faciliter les échanges d'information qui pourraient contribuer à prévenir et à punir ces mêmes crimes.

13. Mon gouvernement estime que les enlèvements ou autres atteintes à la vie, à l'intégrité corporelle ou à la liberté d'individus, constituent un crime de droit commun, quelles que soient les raisons pour lesquelles on les commet,

² Voir *Acte final de la troisième réunion du Conseil interaméricain de juristes, Mexico, D.F., Mexico, 17 janvier-4 février 1956* (Union panaméricaine, Washington, D.C.).

et que les actes de terrorisme, y compris les enlèvements de personnes aux fins de chantage, ne constituent pas des crimes politiques et n'ont rien de commun avec eux.

14. Ma délégation appuiera tout projet de résolution qui pourrait être présenté à l'Assemblée générale dans le but de développer la coopération internationale en vue de sauvegarder la communauté des nations du terrorisme, qui porte atteinte à la stabilité, à la démocratie et à la sécurité de nos institutions et au bien-être de nos populations.

15. Dans un autre ordre d'idées, au sujet des mesures prises sur le plan intérieur et sur le plan régional par mon gouvernement, je tiens à déclarer que, dans notre effort de développement économique, nous continuons à mettre en œuvre le plan quinquennal de développement intégral, la réforme agraire et les réformes institutionnelles et fiscales destinées à relever le niveau de vie national. Sur le plan régional, le Guatemala continue de participer activement au Marché commun d'Amérique centrale qui, en dépit des différentes crises qui se sont produites au cours de ces dernières années, continue d'aller de l'avant. Le processus d'industrialisation se poursuit mais, pour atteindre le bien-être économique que nous souhaitons pour le peuple du Guatemala, il nous faut la coopération de la communauté internationale, et en particulier celle des pays hautement industrialisés.

16. Au cours de l'importante troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], tenue à Santiago en avril et mai 1972, nous avons souligné qu'il y avait un manque de compréhension des problèmes concernant des pays comme les nôtres, qui se trouvent dans une situation de relativement moindre développement. Nous remarquons une telle incompréhension non seulement parmi les pays industrialisés, mais encore parmi certains pays plus avancés sur la voie du développement.

17. En Amérique centrale, les exportations de produits agricoles sont actuellement et continueront d'être très importantes pour obtenir des devises. Le Guatemala est persuadé qu'il faut renforcer les conventions internationales sur les produits de base tels que le café et le sucre, mais nous croyons qu'il convient d'appliquer aux pays relativement moins développés des critères autres que ceux appliqués aux autres pays en voie de développement qui sont déjà parvenus à un stade plus élevé de progrès économique. En fixant les contingents, il faut prendre en considération l'indice de développement industriel, la dépendance à l'égard du produit en question, la nature et la disponibilité des ressources naturelles et, d'une façon générale, le degré de progrès socio-économique du pays.

18. L'un des obstacles les plus importants auxquels nous heurtons dans la voie du développement, c'est la rémunération injuste, arbitraire et artificielle de notre travail sur les marchés internationaux. Pour pouvoir progresser, il faut que l'on mette en place un mécanisme grâce auquel nous puissions obtenir un prix équitable pour nos produits de base.

19. Il est également impérieux de procéder à une plus grande libéralisation des barrières tarifaires de tous les pays

industrialisés, afin de permettre un accès croissant des produits en provenance des pays en voie de développement aux marchés de ces pays.

20. La création d'un nouveau système monétaire international, auquel les pays en voie de développement participeraient pleinement, est indispensable au développement économique. Les petits pays ne devraient pas supporter les conséquences de déséquilibres économiques auxquels ils n'ont aucunement contribué.

21. Nous renouvelons notre appui total à l'intégration économique régionale, car nous sommes convaincus que ce n'est que grâce à elle que l'on peut arriver au plein développement. Cette intégration, néanmoins, devra s'effectuer en tenant bien compte des inégalités socio-économiques des différents pays. L'Amérique centrale se compose de cinq pays relativement moins développés, cette idée a été admise au sein même de la sous-région centraméricaine, de même que dans la sphère latino-américaine en général. A l'échelon mondial, il conviendrait d'adopter un critère supplémentaire pour identifier les sous-régions relativement moins développées, qui pourraient être considérées comme une unité distincte et auxquelles on appliquerait des mesures spéciales qui favoriseraient leur développement économique et leur processus d'intégration.

22. En ce qui concerne la paix en Amérique centrale, mon pays s'est livré à une intense activité diplomatique pour essayer de faciliter le retour à des relations cordiales entre deux pays frères qui, il n'y a pas si longtemps, ont vécu des moments tragiques de conflit armé, et ce grâce au règlement de leurs différends conformément aux normes du droit international, de la coexistence pacifique, de la coopération et de la solidarité, dans le respect le plus strict de la souveraineté et de l'indépendance de ces Etats, et en essayant de réaliser leurs légitimes intérêts.

23. Enfin, je tiens à déclarer que la République du Guatemala a, avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, un différend, qui remonte à plus d'un siècle, à propos de notre territoire de Belize, occupé par cette puissance. Le Guatemala a décidé depuis des années de régler ce différend grâce aux moyens pacifiques destinés à résoudre les différends, prévus par le droit international et que la Charte des Nations Unies rend obligatoires pour tous les Etats Membres de l'Organisation. Les bons offices, la médiation et les négociations directes ont fait l'objet de toute notre attention pour arriver à trouver une solution juste et équitable qui permette de restituer à l'intégrité territoriale de la République du Guatemala le territoire de Belize, sans pour autant méconnaître les intérêts de la population qui y vit. Mon gouvernement réaffirme qu'il s'opposera à toute modification du statut juridique et politique de Belize, avant que le problème des droits du Guatemala sur ce territoire n'ait été complètement résolu.

24. M. MANLEY (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Il est pour moi d'une importance particulière et symbolique que la première grande déclaration que je fais en dehors de la Jamaïque, depuis que j'ai été élu au début de cette année, ait lieu ici, devant cette assemblée, dans

laquelle l'humanité a placé tant d'espoirs, et je remercie Dieu et le peuple de la Jamaïque de l'avoir permis.

25. Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous adresser, au nom du Gouvernement et du peuple de la Jamaïque, nos félicitations pour votre élection au poste de président de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Fils éminent de la Pologne, vous avez apporté une importante contribution aux principes sur lesquels repose cette organisation. Votre élection, en conséquence, n'est pas seulement un hommage rendu à votre grand pays et à vous-même personnellement, mais un hommage également au groupe des nations d'Europe orientale que vous représentez.

26. J'aimerais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, M. Adam Malik, ministre des affaires étrangères d'Indonésie, qui a dirigé nos débats avec tant de compétence au cours de la dernière session.

27. Qu'il me soit permis également de saisir cette occasion pour exprimer à M. Kurt Waldheim la satisfaction que nous inspire le dynamisme dont il a fait preuve depuis qu'il assume les fonctions de secrétaire général.

28. Peut-être serez-vous surpris d'apprendre que j'ai longuement hésité avant de décider de venir prononcer ce discours moi-même. J'ai hésité parce que tant de voix illustres ont parlé avec passion, éloquence et pertinence des problèmes du monde que je me suis rendu compte qu'il ne serait pas en mon pouvoir d'apporter de nouvelles révélations dans le débat qui se poursuit à propos du monde et de ses crises. Mais, en fin de compte, j'ai décidé de venir parce que, malgré toutes ses limitations d'ordre institutionnel, l'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée générale représentent toujours les aspirations les plus élevées de l'humanité et demeurent encore l'instrument le plus efficace que l'homme ait conçu pour faire de ses aspirations une réalité, pour le plus grand bien de tous.

29. Permettez-moi donc de m'adresser à cette assemblée, tout d'abord, en tant que dirigeant d'une nation jeune et petite et, en second lieu, en toute humilité en mon nom personnel, en tant qu'être humain. Je voudrais, pendant un bref instant, vous faire revenir aux racines et aux sources fondamentales de la crise qui persiste dans les affaires humaines, qui menace directement l'avenir de l'humanité et est à la base des si nombreuses perturbations, tensions, bouleversements et même violences que connaît, de nos jours, le monde entier.

30. Comme je l'ai dit, mes paroles ne peuvent être nouvelles car les problèmes du monde ne sont pas le résultat de ce que les hommes ont dit dans cette salle mais plutôt de l'entêtement avec lequel les hommes se refusent à entendre.

31. Pour dire les choses simplement, cette assemblée est maintenant connue comme un lieu où des torrents de paroles qui brûlent d'actualité et de vérité tombent dans des oreilles de sourds — des oreilles souvent bouchées par les considérations les plus étroites d'intérêt national égoïste. L'inaptitude persistante des Nations Unies à jouer le rôle de médiateur dans des situations de crises internationales et à réduire les inégalités entre nations n'est pas due au manque

de volonté ou de capacité des fonctionnaires de cette organisation ou de ses différentes institutions. Je dirai plutôt que les imperfections des Nations Unies sont précisément le reflet des priorités mal établies par leurs Etats Membres — et surtout par les plus puissants et les plus riches d'entre eux.

32. Je parle aujourd'hui au nom d'un gouvernement nouveau en Jamaïque, qui professe une philosophie claire et simple au sujet des affaires humaines. Nous croyons que l'idée d'égalité est le seul principe durable permettant de guider l'humanité dans la conduite des affaires nationales et internationales. Nous croyons en outre que la survie même de l'humanité dépendra de la rapidité avec laquelle les hommes comprendront qu'il doit y avoir un fondement moral universel pour la conduite de leurs affaires et que faute d'une morale universelle déterminant les relations au sein des sociétés et entre les nations, la technique moderne finira par nous détruire.

33. Par conséquent, nous partons de la thèse que le chômage, la misère, la malnutrition, les logements insuffisants existant côte à côte avec une richesse voyante, représentent une atteinte intolérable au principe d'égalité et constituent un défi à la volonté de notre nation, défi qui doit être relevé.

34. De même, nous croyons que la juxtaposition sur le plan international des nations riches et des nations pauvres attente aussi bien à la conscience qu'au bon sens de l'humanité.

35. Si nous ne parvenons pas, en Jamaïque, à édifier une société reposant sur l'égalité et à réaliser une distribution équitable des biens parmi tous nos concitoyens, nous aurons trahi notre génération et l'histoire exigera son tribut.

36. Mais de même, si la communauté internationale ne parvient pas à édifier un ordre fondé sur la répartition équitable des richesses du monde, les prochaines générations se dresseront contre nous et nous balaieront.

37. Je voudrais rappeler à cette assemblée les deux éléments critiques du dilemme que nous connaissons actuellement. D'une part, le colonialisme et la technique combinés ont créé une disproportion intolérable — et qui se perpétue sans cesse elle-même — entre la richesse des nations. D'autre part, l'un des dons les plus dangereux de l'homme est son aptitude à camoufler la poursuite pure et simple de ses intérêts égoïstes par des paroles de bonnes intentions; mais la technique a propagé cette rhétorique aux quatre coins du globe, créant un monde qui ne se contente plus d'espérer la justice sociale mais qui l'exige maintenant comme un droit.

38. Je crois que les Nations Unies, à l'heure actuelle, courent le danger de perdre leur volonté collective de rechercher le bien. Je crois que les guerres qui ont fait rage sans le moindre frein, la poursuite des intérêts nationaux égoïstes de la part des grandes puissances et même de certaines des petites, l'utilisation de foyers de tension par les grandes puissances à leurs propres fins et la paralysie constante des Nations Unies en présence de ce spectacle sordide, font naître le danger de nous voir renoncer à notre

volonté collective, de voir notre détermination s'enliser en définitive dans les sables mouvants du cynisme. L'appel que je vous lance est par conséquent le même que celui que je lance à mon propre peuple.

39. Chez nous, nous avons entrepris une campagne massive d'alphabétisation car une société juste ne peut fonctionner si les portes de la connaissance, grâce à la lecture, ne s'ouvrent pas à la population tout entière. Nous consacrons nos ressources à la satisfaction des besoins élémentaires que sont l'emploi, la nourriture et le logement pour la population. Nous cherchons à mobiliser ces ressources au nom de l'égalité et en faisant appel à nos propres efforts en vue de nous suffire à nous-mêmes.

40. Aujourd'hui, ici, l'appel que je lance au monde est un appel à un nouvel engagement à la morale internationale, pour elle-même et en tant que condition de survie.

41. Je voudrais commencer par l'exemple le plus simple qui soit de ce que j'entends par morale internationale. Le Gouvernement de la Jamaïque est fier que son initiative concernant la participation de la Rhodésie du Sud aux jeux Olympiques ait mis en train un processus international qui s'est achevé par le rejet d'une formule permettant la participation de la Rhodésie du Sud car cette formule était absolument incompatible avec tout principe moral bien compris. Nous remercions nos collègues africains de leur soutien mais nous avons assisté à l'enchaînement des faits avec un reste d'inquiétude.

42. En raison de notre adhésion au principe d'une morale internationale, je déclare que le nouveau Gouvernement de la Jamaïque est opposé de la manière la plus entière et la plus farouche aux régimes racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud ainsi qu'à la tyrannie portugaise qui se poursuit en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau). Je prends note également avec inquiétude des événements récents qui se sont déroulés en Ouganda.

43. Maintenant que l'immense majorité du peuple de la Rhodésie du Sud a répondu aux questions que lui a soumises la Commission Pearce, nous demandons au Royaume-Uni, une fois de plus, de mettre fin à ce régime illégal et raciste.

44. Je suis fier de proclamer notre appui inébranlable aux combattants de la liberté d'Afrique qui luttent pour leur indépendance. Je suis également fier que ce soit la Jamaïque, dirigée alors par mon défunt père, qui ait été le premier pays au monde à interdire tout commerce avec l'Afrique du Sud et je crois que, bien que nous soyons un petit pays, nous avons donné à l'humanité un exemple moral à suivre. Aujourd'hui, je confirme à nouveau le soutien que donne la Jamaïque aux diverses résolutions demandant des sanctions économiques contre le Portugal. Cependant, je note avec inquiétude qu'une fois de plus il existe des preuves d'une duplicité internationale en ce qui concerne le commerce avec le Portugal. Entre autres choses, j'ai constaté que malgré l'appui que la Jamaïque a donné aux résolutions de l'Assemblée demandant des sanctions, nous faisons, en fait, commerce avec ce pays. J'annonce ici que le Gouvernement de la Jamaïque prendra les mesures nécessaires afin de mettre fin à tout commerce avec le Portugal

jusqu'à ce que les colonies africaines de ce pays aient acquis leur liberté.

45. J'en viens maintenant à la question du terrorisme international et je note avec plaisir que ce point, tel qu'il a été amendé par la Jamaïque, va être mis en discussion [point 92]. Je voudrais exposer dans les termes les plus nets la position de la Jamaïque.

46. Chaque fois que l'emploi de moyens politiques pacifiques pour remédier à une situation d'oppression est réellement refusé aux peuples, nous acceptons et appuyons de façon absolue le droit des opprimés à lutter pour la liberté et la justice contre l'appareil autoritaire qui les écrase. D'autre part, nous rejetons de manière totale et irrévocable tout acte de violence dirigé contre des tiers innocents qui n'ont rien à voir avec le différend.

47. Je passe maintenant de la question de la morale internationale dans la vie politique au problème du monde, sous l'angle de ses richesses et des pays en voie de développement.

48. La question de savoir comment les terribles inégalités de richesses entre les nations ont surgi au cours de l'histoire a fait l'objet d'une analyse approfondie, d'une documentation massive et tout le monde comprend parfaitement bien cette question. Mais maintenant se posent deux questions : peut-on laisser la situation actuelle se poursuivre et, si la réponse est "non", avons-nous la volonté nécessaire pour y porter remède ? Car je tiens à préciser que je souligne le mot "volonté", parce que la question, sur le plan technique, ne se pose pas.

49. Chacun sait fort bien ce qu'il faut faire pour renverser le processus par lequel les nations riches s'enrichissent alors que les nations pauvres deviennent relativement plus pauvres. La crise que traverse le monde existe parce que les grandes puissances économiques se font tirer l'oreille pour accepter le fait que notre conception des relations économiques internationales doit subir une transformation aussi complète que celle qui a plus ou moins mis fin au colonialisme politique. J'affirme que, pour survivre, le monde doit prendre sur le plan économique, le même genre d'engagement que celui qu'il est en train d'apprendre à consentir sur le plan politique et racial; et il doit le faire, je le répète, afin de survivre.

50. Nous savons qu'au cœur de notre problème économique se trouvent trois questions : les termes de l'échange, le prix de l'argent et la base sur laquelle les revenus de l'exploitation des ressources naturelles sont partagés entre les pays qui possèdent les ressources et ceux qui fournissent les capitaux et les techniques nécessaires à leur exploitation. Mais, pendant que nous parlons de ces problèmes et que nous nous complaisons dans les visions du passé quant aux droits exclusifs et prescriptibles du capital, le monde s'enfoncé peu à peu dans un gouffre toujours plus profond d'inégalités. Le chômage massif existe côte à côte avec des monuments remarquables consacrés à la technique génératrice de capitaux; les files interminables de baraques des bidonvilles sont tournées en dérision par les immeubles à multiples étages des riches; il existe dans le monde en voie de développement un taux de chômage, qui serait de nature

à réduire en pièces la trame même de la société métropolitaine; et partout il y a ce reproche silencieux à la conscience des hommes que sont les enfants cherchant à grandir sans nourriture, sans logement et sans l'existence familiale stable dont ils ont besoin.

51. Que pouvons-nous faire alors ? D'abord, nous devons faire appel à notre volonté collective et trouver la clef de la conscience internationale, car, sinon, les portes ne s'ouvriront pas. De manière plus précise, en vous rappelant que nous sommes dans la deuxième Décennie du développement je tiens à faire une série de recommandations précises afin qu'elles soient examinées par l'Assemblée et les nombreuses institutions spécialisées qui en relèvent.

52. D'abord, je crois que nous devons songer au rôle, à la portée et au pouvoir du Conseil économique et social. Ce conseil est en effet l'organisme auquel nous avons confié la tâche immense de veiller à la mise en œuvre de la Stratégie internationale de la deuxième Décennie du développement. Toutefois, il est impossible de mettre en œuvre une stratégie si tous les éléments qui la composent ne fonctionnent pas de concert.

53. Notant avec plaisir que le Conseil économique et social a récemment été élargi, je demande maintenant à l'Assemblée de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que le Conseil économique et social soit investi des pouvoirs et de l'autorité voulus pour coordonner une stratégie globale, cohérente et intégrée du développement. Il serait absolument vain que le Conseil économique et social élabore une stratégie du développement destinée à réduire l'écart entre les pays riches et les pays pauvres et à s'attaquer aux problèmes mondiaux de la pauvreté et du chômage si c'était pour constater que les institutions spécialisées, par le truchement desquelles le Conseil économique et social doit fonctionner, mènent des politiques qui sont souvent en conflit avec les efforts faits pour une planification centrale du développement. Très respectueusement, j'affirme que cette situation est aussi illogique qu'inacceptable.

54. Également, j'ajouterai que, lorsqu'il s'agit d'une stratégie du développement, il est indispensable que ceux qui sont chargés des plans ne soient pas distraits de leur tâche par d'autres problèmes, même s'ils sont importants. Je propose donc que la direction de la Commission des droits de l'homme soit enlevée à la compétence immédiate du Conseil économique et social et qu'un Conseil des droits de l'homme soit créé, que l'on pourrait peut-être faire fusionner avec le Conseil de tutelle. Nous sommes heureux de constater que ce dernier est en train de s'éliminer lui-même rapidement puisqu'il approche du terme des tâches qui lui avaient été confiées.

55. Avant de passer à d'autres points relevant de l'économie mondiale, je voudrais signaler à votre attention une chose qui me préoccupe beaucoup. On comprend de plus en plus qu'il est impossible de séparer les aspects économiques des aspects sociaux du développement et je ne vous importunerai pas à énumérer les rapports d'interdépendance qui existent dans ce domaine. Cependant, j'en viens de plus en plus à la conclusion que le monde, qui a fini par comprendre qu'il existait un lien étroit entre la santé et le

développement économique et, par la suite, entre l'éducation et le développement économique, doit comprendre maintenant qu'il existe un lien plus étroit encore entre le problème du logement et le développement économique.

56. Je suis convaincu que le problème du logement est appelé à devenir le domaine le plus important des préoccupations et des efforts du monde. Il me semble qu'en l'absence d'un logement décent, tout ce que nous cherchons à planifier et à réaliser est frustré et anéanti par la réalité brutale de la vie dans les bidonvilles. J'estime que la plus grande partie de l'éducation est perdue pour un enfant qui revient de l'école pour partager une seule chambre avec ses frères, ses sœurs et ses parents. Je suis convaincu que beaucoup des hostilités et des tensions qui entravent le processus économique peuvent être attribuées, du moins en partie, à ce problème. C'est pourquoi je voudrais suggérer que la communauté internationale se penche sur la mise au point d'un plan mondial de l'habitat. Je suis heureux de voir que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement a pris note de ce problème et a demandé que soit appuyé le fonds de l'habitat qui a été proposé à cette conférence. Je propose que l'on étudie des formules qui permettraient d'assurer que des fonds destinés au logement deviennent un élément normal et planifié partout où s'effectuent des investissements de capitaux.

57. Dans un domaine plus strictement économique, nous voudrions proposer que toute la base sur laquelle les droits de tirage spéciaux sont traités soit révisée. Les droits de tirage spéciaux devraient être un élément clef de tout le processus grâce auquel les capitaux à des fins de développement sont transférés de la métropole vers les pays en voie de développement.

58. Je voudrais également attirer l'attention sur les règles qui régissent le système d'obtentions de prêts à faible taux d'intérêt auprès des institutions monétaires internationales pour le monde en voie de développement. Le critère actuel d'éligibilité pour ces prêts, qui fait une distinction entre les nations sur la base du revenu par habitant, est évidemment inadéquat. Il est clair que le revenu par habitant ne permet pas de mesurer la capacité d'une économie à fournir un moyen d'existence à tous les habitants du pays et montre seulement que certaines personnes de ce pays sont riches. Je propose donc que nous élaborions d'autres critères en vertu desquels les pays en voie de développement pourront obtenir des prêts à faible taux d'intérêt et je voudrais, à cette fin, faire deux propositions précises : premièrement, que le taux élevé de chômage dans un pays soit accepté en tant que critère d'éligibilité partout où ce taux excède un niveau déterminé à l'avance et, deuxièmement, que l'on réserve les prêts à faible taux d'intérêt à certaines priorités sociales, sans tenir compte d'autres circonstances. La plus importante de ces priorités devrait être l'habitat.

59. Je voudrais maintenant en venir à une considération encore plus fondamentale de l'économie mondiale. On a toujours assumé que le déséquilibre constant entre les niveaux de vie des pays devait être corrigé par un transfert d'aide et de connaissances techniques des pays développés vers les pays en voie de développement. Cependant, la communauté internationale compte comme aide certains apports de capitaux dont l'effet très net ne peut être que

d'accroître la réduction à long terme des ressources des Etats plus pauvres. En même temps, les Nations Unies ont fixé des chiffres pour le montant de l'aide totale qui devrait être donnée. En premier lieu, il est douteux que ces chiffres soient adéquats, mais même ces chiffres ne sont pas atteints. Pourtant nos discussions de ce problème ne semblent pas se faire le reflet du caractère urgent de cette situation.

60. Sommes-nous prêts à regarder les faits en face ? Cet écart croissant ne sera jamais comblé par l'aide économique seule, pour la simple raison que le système des relations économiques existant entre pays développés et pays en voie de développement fonctionne en sens inverse. En vertu du système établi, qui jusqu'à présent s'est montré singulièrement réfractaire à tout changement, la part du lion des gains provenant du commerce et des investissements internationaux, grâce à l'extraction, la transformation et la vente des matières premières du monde, revient à ceux qui possèdent les capitaux et les connaissances techniques, et ce sont inévitablement les pays développés.

61. Il ne faut donc rien de moins qu'une réorganisation du système, c'est-à-dire des relations économiques fondamentales entre ces deux groupes de pays, pour avoir l'espoir réel de voir cet écart s'atténuer. Je crois que les dirigeants des pays développés ont l'obligation morale de songer avec nous à cette réorganisation, obligation fondée quelquefois sur des faits historiques desquels découle la richesse actuelle de leurs pays, mais fondée également sur le simple bon sens appliqué au sort futur de l'humanité. On doit trouver une autre base, et très vite, pour la répartition internationale des bénéfices provenant des activités économiques internationales. Je crois que ces dirigeants ont le devoir d'expliquer à leurs concitoyens qu'à moins de vouloir demeurer des îles de prospérité et de luxe entourées d'océans de pauvreté et de misère, les choses ne peuvent pas continuer comme par le passé, on ne peut pas mener les mêmes affaires qu'avant, faire les mêmes bénéfices qu'avant, avoir les taux de croissance nationale d'avant. Il faut qu'ils consentent également, de leur côté, à certains sacrifices. J'affirme donc que le processus d'ajustement de ces gains entre pays développés et Etats en voie de développement commence par ce que nous possédons, nous, les pays en voie de développement, à savoir nos ressources minérales.

62. L'heure est venue de refondre la base sur laquelle les bénéfices provenant de l'exploitation de ces ressources sont partagés entre ceux, d'une part, qui fournissent les capitaux et les connaissances techniques et ceux, d'autre part, qui possèdent les ressources et fournissent l'infrastructure indispensable et la main-d'œuvre. Il faut que nous puissions disposer de ces ressources, du point de l'extraction jusqu'à la vente finale des produits finis. Il faut que les accords à venir ne portent pas sur la vente de nos ressources aux pays développés mais sur les paiements raisonnables qui seront effectués à ceux qui fournissent les capitaux et les connaissances techniques en échange de leurs services pour le processus de transformation.

63. Vous vous rappellerez peut-être que j'ai déjà parlé, à propos de mon pays, de nos propres efforts en vue de nous suffire à nous-mêmes. Je crois que cela s'applique également au domaine international pour ce qui est des pays en voie

de développement. Nous avons la responsabilité envers nous-mêmes d'explorer toutes les possibilités par lesquelles nous pouvons assurer notre propre développement. Pour cela, il faudra étudier systématiquement les possibilités commerciales qui existent au sein du monde en voie de développement. Il faudra aussi, à cette fin, que l'on crée des institutions qui nous permettront de mobiliser nos propres épargnes pour les utiliser selon notre propre conception des priorités. Répondant à des besoins semblables et à des pressions communes, le monde en voie de développement est en train d'élaborer ses propres connaissances techniques et il devrait maintenant établir les communications les plus étroites dans le domaine de la technique et de l'organisation indigènes.

64. Je suis fermement convaincu qu'à côté de l'exploration croissante des possibilités de commerce, les Etats membres du monde en voie de développement devraient prévoir de réserver une part de leur revenu national à des fins de développement commun et créer des institutions appropriées pour assurer le placement de ces capitaux.

65. Je suis convaincu qu'un fonds créé de la sorte pourrait contribuer de façon très importante au progrès international et indiquer au monde que les nations en voie de développement sont capables de créer les conditions de leur propre développement par la coopération internationale entre elles-mêmes.

66. A cette fin, et si l'idée est bien reçue, mon gouvernement se propose d'inviter d'autres pays en voie de développement à assister à une conférence à la Jamaïque, en 1973, pour discuter des moyens de mettre en œuvre cette proposition.

67. Ainsi, je finis comme j'ai commencé, en toute humilité devant les grandes responsabilités qui sont celles de tous ceux qui aspirent à diriger, et conscient des voix illustres qui ont parlé au nom de la paix et de la justice du haut de cette tribune.

68. Puis-je engager les membres de cette assemblée à se rappeler que, tout au long de l'histoire, il y a toujours eu des hommes qui ont demandé que soit créé un cadre moral au sein duquel les hommes et les nations puissent avoir affaire les uns aux autres ? Plus que jamais, ce sont là les voix que nous devons entendre. La survie et la justice exigent que nous les écoutions et que nous agissions en conséquence dès maintenant.

69. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est convaincue que notre assemblée saura régler avec succès les problèmes dont elle est saisie, grâce à votre sagesse et à votre grande expérience. Je tiens également à féliciter les 17 vice-présidents à l'occasion de leur élection. Ma délégation est certaine que leurs sages conseils nous seront d'une immense utilité au cours des délibérations que nous allons entreprendre.

70. Ma délégation est à la fois flattée et reconnaissante des remarques élogieuses que diverses délégations ont faites en hommage à votre prédécesseur. Ce fut en effet un honneur pour mon pays que d'avoir partagé avec notre assemblée les services de S. E. M. Adam Malik, l'un des fils les plus éminents de l'Indonésie.

71. Permettez-moi également de transmettre à notre éminent secrétaire général les félicitations de l'Indonésie à l'occasion de son accession à ce poste si élevé et si astreignant. Les efforts qu'il a déployés au cours de l'année dans l'intérêt de la paix et de la sécurité universelles méritent notre appui et notre gratitude les plus sincères. A cette occasion, d'ailleurs, nos pensées chaleureuses et notre profonde reconnaissance vont également à U Thant, notre ancien secrétaire général, noble fils de l'Asie, qui a occupé le poste le plus élevé de l'organisation pendant dix années turbulentes.

72. L'attitude de l'Indonésie à l'égard des problèmes auxquels l'humanité doit faire face aujourd'hui ne peut pas être séparée du fait que nous appartenons à un pays dont l'héritage culturel est profondément ancré dans la région de l'Asie du Sud-Est, et elle est donc profondément influencée par les événements et les problèmes de cette région.

73. Située dans une région du monde qui continue d'être en proie aux tensions de la guerre et de la douleur humaine, l'Indonésie ne peut qu'attacher une importance primordiale au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. L'atmosphère de détente, que l'on sent maintenant dans l'arène politique internationale, favorisera, nous l'espérons, des efforts supplémentaires de la part des grandes puissances pour réduire la tension entre elles. L'Indonésie se félicite de cette détente, accentuée par les rencontres qui ont eu lieu entre les dirigeants des Etats-Unis d'Amérique et ceux de la République populaire de Chine, d'une part, et de l'Union soviétique, d'autre part. Nous considérons l'accord qui est le résultat des entretiens relatifs à la limitation des armes stratégiques entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, comme un grand pas en avant vers le désarmement. Ce n'est cependant qu'un début et nous nous rendons compte qu'il reste beaucoup à faire avant que nous soyons vraiment sur la voie du désarmement complet.

74. Il y a lieu de souligner ici que la détente entre les grandes puissances n'entraîne pas automatiquement des conditions de paix et de sécurité dans toutes les régions du monde. Il y a encore des foyers de conflit dans l'Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient et en Afrique australe. Un autre aspect de ce phénomène réside dans la tendance qu'ont les grandes puissances à ignorer les membres petits et moyens de la communauté internationale et à laisser de côté les Nations Unies dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux. Cependant, la paix et la sécurité doivent préoccuper toutes les nations, grandes et petites, et tous les pays doivent être encouragés à jouer un rôle actif dans la réalisation de ces importants objectifs.

75. C'est compte tenu de ces considérations que l'Indonésie a voté en faveur de la résolution 2833 (XXVI) qui recommande la convocation d'une conférence mondiale du désarmement ouverte à tous les Etats. Ma délégation estime

qu'une telle conférence doit être précédée de préparatifs soigneux.

76. A ce stade, alors que l'idée d'une conférence mondiale du désarmement est encore embryonnaire, la Conférence du Comité du désarmement, qui siège à Genève, reste le seul organe de négociation qui, sous l'égide des Nations Unies, traite des problèmes du désarmement. A ce stade, la question la plus urgente que la Conférence doit résoudre est celle d'un accord d'interdiction générale des expériences nucléaires. En attendant la conclusion d'un tel accord, un moratoire sur toutes les expériences d'armes nucléaires est extrêmement désirable. Il est très regrettable que, en dépit des résolutions 1910 (XVIII) et 2828 C(XXVI) sur les essais d'armes nucléaires, certains Etats continuent de se livrer à de tels essais.

77. Ma délégation constate avec un profond regret et une vive tristesse que la fin des souffrances et des effusions de sang au Viet-Nam, dans la République khmère et au Laos n'est pas encore en vue. Des centaines de milliers de précieuses vies humaines ont disparu. Le nombre des mutilés est encore plus grand et des dévastations d'une ampleur indescriptible ravagent ces terres. Néanmoins, la guerre au Viet-Nam, et dans les autres pays d'Indochine, qui a déjà duré plus d'une génération, se poursuit. L'Indonésie, qui est proche de ces pays en guerre, aspire à la paix dans la région. C'est pour cette raison que l'Indonésie et d'autres pays de l'Asie du Sud-Est se sont efforcés de contribuer à la recherche de solutions qui puissent mettre fin aux combats et instaurer une paix véritable. Nous continuons de penser que l'avenir du Viet-Nam, de la République khmère et du Laos doit faire l'objet d'une décision des peuples eux-mêmes, sans ingérence extérieure. Le retrait de toutes les forces étrangères stationnées sur le territoire de ces pays est une condition préalable au rétablissement de la paix sur ces terres dévastées par la guerre. Il est toutefois important de se rappeler que les événements du Viet-Nam, de la République khmère et du Laos, bien qu'ils soient étroitement liés entre eux, ne sont pas absolument similaires quant à leur origine et à leur caractère.

78. Au Moyen-Orient, on ne voit aucun signe d'amélioration de la situation. Le défi constant qu'Israël oppose aux résolutions des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, est la cause principale de la tension dans la région et cette tension est continuellement aggravée par les incursions armées et les raids aériens d'Israël dans les pays arabes voisins. En outre, la continuation de l'occupation illégale, par Israël, de territoires arabes et son déni persistant des droits fondamentaux de l'homme aux Palestiniens constituent une violation directe de la Charte. On ne peut tolérer l'acquisition de territoires par la force des armes. Les Nations Unies doivent être à même d'intervenir efficacement pour assurer l'application, par Israël, des résolutions pertinentes.

79. Nous ne voyons pas non plus de progrès dans la recherche d'une solution aux problèmes de la Namibie, du colonialisme portugais, de la politique d'*apartheid* et de racisme en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud. En tant que membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, l'Indonésie considère la tâche confiée au Secrétaire général

aux termes de la résolution 309 (1972) du Conseil de sécurité, comme une nouvelle approche qui ne doit pas avoir pour effet de saper le statut juridique acquis par la Namibie. L'intégrité souveraine et l'unité de la Namibie et de son peuple doivent continuer d'être le fondement de tout contact entre le Secrétaire général ou son représentant et le régime raciste d'Afrique du Sud.

80. En ce qui concerne les territoires africains qui sont encore sous domination coloniale portugaise, il est réconfortant de constater que, pour la première fois dans l'histoire de la décolonisation, une mission spéciale du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux s'est rendue dans les régions libérées de la Guinée (Bissau) en avril 1972. Après avoir examiné le rapport de la mission [A/8723/Rev.1, chap. X, annexe I], le Comité spécial, dont l'Indonésie a l'honneur de faire partie, a adopté une résolution reconnaissant le Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde (PAIGC) comme le seul mouvement de libération authentique et représentatif en Guinée (Bissau) [*ibid.* chap. X, par. 34]. L'Indonésie recommande vigoureusement que les Nations Unies accroissent leur assistance aux mouvements de libération qui luttent contre la domination coloniale portugaise.

81. Vers les derniers jours de la vingt-sixième session, l'Assemblée générale a vu les flammes de la guerre embraser le sous-continent sud-asiatique. Au moment où nous commençons notre vingt-septième session, ces jours tragiques font maintenant partie de l'histoire. Ma délégation espère vivement que les négociations qui se déroulent actuellement entre l'Inde et le Pakistan — deux pays qui sont de véritables amis de l'Indonésie — continueront d'être fructueuses. L'Indonésie a établi des relations diplomatiques avec la nouvelle nation du Bangladesh. Nous regrettons que ce nouvel Etat n'ait pas été admis aux Nations Unies. L'Indonésie croit fermement que le Bangladesh devrait être accepté comme Membre de notre organisation, conformément à la Charte et au principe de l'universalité. Par ailleurs, nous espérons que les problèmes importants qui restent encore à régler entre le Bangladesh et le Pakistan, en particulier la grave question du retour des prisonniers de guerre au Pakistan, pourront être rapidement résolus, ce qui ouvrirait la voie à l'établissement de relations normales et pacifiques entre ces deux pays.

82. L'Indonésie considère les efforts actuels de rapprochement de la part des deux Corées comme une évolution encourageante et espère que le peuple coréen des deux parties de ce pays divisé parviendra à élargir les zones d'accord entre elles. Les efforts des dirigeants de la Corée du Nord et de la Corée du Sud méritent l'appui le plus complet que la communauté internationale puisse leur fournir. Il nous incombe à tous de les aider à créer une atmosphère propice au succès des négociations directes qui se déroulent actuellement entre les deux gouvernements.

83. Les événements tragiques qui se sont produits récemment à Munich et ont causé la mort d'innocents sont déplorables. Cependant, l'Indonésie demande à la communauté internationale de ne pas considérer ces actes de désespoir, commis par un peuple poussé à bout, dans une

perspective limitée. Cette tragédie, comme les autres actes d'une chaîne d'événements violents qui se produisent à l'échelle mondiale, ne doit pas être considérée comme un phénomène isolé. Elle doit plutôt être vue dans le cadre des graves problèmes qui secouent le Moyen-Orient et d'autres régions du monde depuis si longtemps et auxquels on n'a pas encore trouvé de solutions. Nous devons rechercher les racines de ces problèmes afin de pouvoir les résoudre. Sinon, le monde continuera d'être la proie de nouvelles tragédies de cette nature. Si l'Assemblée générale, à la présente session, est disposée à se saisir d'urgence de la question dite du terrorisme international, elle ne doit pas considérer comme moins urgente la recherche des remèdes aux causes sous-jacentes qui provoquent ces actes de violence.

84. L'Indonésie est un pays dont le territoire national comprend plus de 13 000 îles. Etant donné que plus de la moitié de son territoire consiste en une étendue marine, l'Indonésie porte un intérêt vital aux travaux du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale. Nous espérons que la Conférence du droit de la mer envisagée réussira à établir des normes et des règles juridiques universellement acceptées concernant l'exploitation des richesses naturelles du fond des mers et des océans ainsi que les autres problèmes non encore résolus du droit de la mer, en prenant en considération les intérêts nationaux légitimes des Etats riverains. Nous avons un intérêt particulier à ce que la communauté internationale accepte le concept de l'archipel, car il constitue une garantie de l'unité politique, économique et sociale de pays composés d'îles, tels que l'Indonésie.

85. L'Assemblée générale, à sa vingt-sixième session, a adopté la résolution 2832 (XXVI) qui fait de l'océan Indien une zone de paix. En tant qu'Etat riverain de l'océan Indien, l'Indonésie attache une très grande importance à cette résolution; cependant, pour être mise en œuvre de façon appropriée il faut que la confiance et la compréhension mutuelles existent entre les Etats riverains. En outre, un certain consensus devrait exister entre les Etats quant à savoir ce qu'une zone de paix doit signifier en pratique, avant que des consultations ne soient entreprises avec des pays de l'extérieur en vue de l'application des termes de la Déclaration. Un tel consensus ne peut être atteint qu'au moyen de négociations entre les parties intéressées. Ce n'est certainement pas une tâche facile; mais la volonté collective de ces Etats riverains empêchera — nous l'espérons — que la résolution 2832 (XXVI) ne devienne lettre morte.

86. Pleinement conscients des effets nocifs des conflits de puissance dans de nombreuses parties du monde, y compris leur propre région, les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] sont très désireux de tenir leur région à l'écart des rivalités et des conflits de puissance afin de pouvoir concentrer tous leurs efforts sur l'amélioration du sort de leur population. C'est pour cette raison que les Philippines, la Thaïlande, Singapour et l'Indonésie ont favorablement accueilli l'initiative de la Malaisie tendant à neutraliser l'Asie du Sud-Est. L'idée de déclarer l'Asie du Sud-Est zone de paix, de liberté et de neutralité est inscrite dans la Déclaration de Kuala

Lumpur³. Mon collègue et ami, le Président de la délégation malaise, a déjà longuement parlé de la question du haut de cette tribune [2039^{ème} séance] et je ne peux qu'ajouter que ma délégation partage entièrement sa façon de voir.

87. La région de l'Asie du Sud-Est a des possibilités énormes de croissance économique et de développement. Elle est riche en ressources et ses peuples sont décidés à améliorer, sur le plan économique et social, leurs pays respectifs. C'est une région qui, au travers des siècles, a attiré les négociants de nombreuses parties du monde et qui, par la suite, a été colonisée par les empires occidentaux. Maintenant qu'elle s'est libérée de la domination coloniale, elle constate qu'elle devient un centre d'intérêt dans le jeu de puissance internationale. Ce n'est donc pas par accident que ces pays de l'Asie du Sud-Est, qui en sont aux premiers stades de leur développement économique, ont ressenti la nécessité d'une coopération régionale.

88. L'ANASE s'est déjà révélée être un instrument utile pour intensifier l'assistance et la coopération mutuelles dans les domaines économiques et culturels. Elle a pris également une importance croissante en tant qu'instrument de protection des intérêts économiques régionaux par rapport aux autres communautés économiques.

89. L'un des résultats intangibles mais tout aussi importants est que l'ANASE a créé une certaine mesure d'identité commune et un sentiment d'unité parmi ses membres. Ceux-ci sont fermement convaincus que cette coopération au sein de l'ANASE favorisera la stabilité de leur région, ce qui, à son tour, contribuera à renforcer la paix et la sécurité dans le monde. Nos efforts régionaux doivent donc être considérés comme partie intégrante des efforts globaux entrepris pour créer un monde meilleur pour l'homme.

90. La stabilité régionale, toutefois, ne peut être assurée avec efficacité que si chaque élément constituant développe sa propre force nationale. La consolidation de cette force nationale, c'est-à-dire de la capacité d'un pays de résister aux influences négatives et aux pressions de l'extérieur grâce à la stabilité politique et au bien-être économique, alliée à un sentiment croissant d'unité et de commune identité, augmenteront à leur tour la force de la région tout entière.

91. Aucun de nous, je pense, ne contredira l'opinion que l'économie mondiale ne se développe pas dans un sens favorable aux pays en voie de développement. Sur la base de données préliminaires, leur taux de croissance pour 1971 est inférieur à celui fixé pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

92. Bien que les récentes réalisations économiques d'un certain nombre de ces pays apparaissent satisfaisantes, il n'en demeure pas moins que la plupart d'entre eux traînent sur la route du progrès. Leur position relative dans le commerce mondial ne cesse d'empirer en raison de l'évolution chroniquement défavorable des termes de l'échange et d'exportations insuffisantes dues en partie aux difficultés

croissantes que leurs exportations traditionnelles rencontrent pour avoir accès aux marchés des pays développés.

93. En outre, la situation monétaire internationale est telle qu'une atmosphère d'incertitude prévaut chez les pays en voie de développement à l'égard de leurs réserves de devises étrangères et de leurs perspectives de gains provenant de leurs exportations. Les effets négatifs de cette situation sur le développement économique sont encore amplifiés par la réduction de l'assistance au développement. Plusieurs pays développés n'ont pas encore progressé vers la réalisation de l'objectif de 1 p. 100 fixé par la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] et, d'autre part, les conditions et termes moyens de leur aide ont été durcis. Les pays en voie de développement sont menacés du danger d'un renversement du courant net de capitaux qui iraient des pays en voie de développement vers les pays développés en raison du service de la dette, des rapatriements de capitaux et des transferts de bénéfices.

94. Il est regrettable que la troisième session de la CNUCED se soit achevée sur des résultats peu concluants et n'ait pas contribué de façon concrète à la solution des problèmes fondamentaux auxquels se heurtent les pays en voie de développement.

95. Tout cela va à l'encontre des engagements pris de concert par tous les pays au titre de la Stratégie internationale du développement. Ces faits rendent évidente la nécessité urgente de réformes et d'innovations substantielles. A ce propos, il est peut-être bon de rappeler la déclaration faite par M. McNamara, président de la Banque mondiale, à la troisième session de la CNUCED⁴, où il a marqué sa profonde inquiétude devant l'état inacceptable du développement dans la plupart des pays en voie de développement et où il a souligné la nécessité urgente de passer à des mesures pratiques.

96. Ces problèmes et d'autres encore concernant le développement sont maintenant à l'ordre du jour de la présente session. Je suis convaincu que si la volonté politique existe, notamment de la part des pays riches ici représentés, l'Assemblée générale pourra contribuer de manière positive à des solutions pratiques.

97. Les pays en voie de développement ont bien précisé que, dans la recherche de solutions aux problèmes économiques qui mettent en jeu leurs intérêts mêmes, ils tiennent à être des participants à part entière et des partenaires actifs. Le problème qui se pose avant tout est celui de la réforme monétaire internationale qui exige une solution urgente. Les négociations commerciales multilatérales de 1973 présentent une importance égale et ne doivent pas être menées selon les lignes traditionnelles des négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce mais devraient traiter de tous les éléments reconnus comme

³ Déclaration faite à la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, tenue à Kuala Lumpur le 27 novembre 1971.

⁴ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session, vol. Ia, première partie, Résumés des déclarations des chefs de délégation* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.Mim.1, première partie), p. 331.

constituant des barrières au commerce. Des règles de base spéciales, des modalités et des techniques nouvelles pour la participation des pays en voie de développement doivent être élaborées pour assurer que ces pays soient réellement les bénéficiaires des résultats obtenus.

98. Pour ce qui est de l'assistance au développement, ma délégation se joint à d'autres délégations pour lancer un appel aux pays développés afin qu'ils adhèrent aux objectifs inscrits dans la Stratégie internationale du développement.

99. Puisque je parle de l'aide internationale, vous me permettrez de dire quelques mots des activités des Nations Unies dans le domaine opérationnel; je songe aux activités du Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], car nous considérons que ce programme est l'un des efforts les plus réussis et les plus satisfaisants parmi ceux entrepris sur le plan international et il a déjà fait beaucoup pour la cause des pays en voie de développement. L'Indonésie est l'un des pays qui ont bénéficié des activités du PNUD, surtout après l'approbation du programme national pour le premier cycle par le Conseil d'administration du PNUD à sa quatorzième session. L'Indonésie est très sensible à ce fait et voudrait exprimer son espoir et sa confiance qu'une croissance plus dynamique de l'ensemble des ressources interviendra, ce qui permettra au Programme de croître considérablement dans les cycles à venir.

100. Un autre exemple d'une autre œuvre commune couronnée de succès est fourni par la Conférence de Stockholm sur l'environnement. Cette conférence a beaucoup contribué à faire comprendre à l'humanité la grave menace qui pèse sur tout l'environnement terrestre. Elle nous a fourni des recommandations précieuses sur la manière dont l'homme peut commencer à remédier aux destructions qu'il a lui-même fait subir à l'écologie de la terre. Ma délégation voudrait souligner que, dans la mise au point d'une action internationale à l'égard des problèmes de l'environnement, il convient de tenir dûment compte des besoins des pays en voie de développement.

101. J'en viens maintenant à l'économie nationale, et je suis heureux de déclarer qu'il y a manifestement une expansion des activités économiques en Indonésie, non seulement dans le secteur agricole, qui a toujours la priorité dans notre politique de développement, mais aussi dans le secteur industriel, surtout dans les industries extractives.

102. Malgré un passage très net d'une situation de déficit à une situation d'excédent dans le budget ordinaire, ce qui a permis au gouvernement de libérer davantage de ressources nationales aux fins d'investissement, le budget de développement continue d'avoir un fort élément étranger, provenant d'une assistance à la fois bilatérale et multilatérale. En même temps, le gouvernement encourage la participation des investissements étrangers aux efforts de développement et l'on peut dire que, jusqu'à maintenant, il y a eu vers l'Indonésie un courant satisfaisant de capitaux étrangers aux fins d'investissements.

103. La baisse de la demande de nos principaux produits de base dans les pays industrialisés et la chute des prix qui en résulte, d'une part, et l'importation plus onéreuse de biens d'équipement, d'autre part, pourraient fort bien se

traduire par une balance des paiements déficitaire qui menacerait nos efforts de développement. L'Indonésie estime qu'un accès plus large de nos produits d'exportation aux marchés des pays développés, grâce à l'élimination ou à la réduction progressive des barrières douanières et autres, est un élément indispensable de notre effort de développement.

104. Une autre tendance négative qui se manifeste depuis deux ans est la volonté toujours plus faible de transférer des capitaux dans les pays moins développés.

105. Le processus de développement en Indonésie en est au point où une base économique plus large existe déjà, permettant de lancer de nouveaux efforts de développement à plus grande échelle, qui exigeront à leur tour un financement accru. Ce financement ne saurait être assuré par les ressources nationales seules; il devra être complété de plus en plus par une assistance financière extérieure.

106. Ma délégation voudrait souligner que l'aide et la participation extérieures au développement économique de l'Indonésie ne peuvent être acceptées qu'inconditionnellement, pour ne pas limiter notre liberté de décision, conformément à notre politique étrangère indépendante et active.

107. Nous, qui avons une entière confiance dans les Nations Unies, ne pouvons manquer de noter le manque croissant de confiance à l'égard des Nations Unies et de leurs institutions, surtout parmi la jeunesse.

108. Le rôle important des jeunes d'aujourd'hui dans les affaires mondiales a été dûment reconnu par l'Assemblée, l'année dernière, lorsqu'elle a décidé qu'une fresque serait peinte au Siège des Nations Unies pour commémorer le Congrès mondial de la jeunesse [résolution 2896 (XXVI)]. C'est à la jeunesse que nous transmettons les Nations Unies, ses réussites comme ses échecs, et ce sont les jeunes qui poursuivront notre œuvre, afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Il est indispensable que nous leur redonnions confiance dans les Nations Unies, d'abord par des activités et des réalisations qui feront de l'Organisation le véritable représentant des principes et des objectifs élevés de la Charte et, ensuite, en les faisant participer au travail de l'Organisation, ce que le Secrétaire général a si bien décrit comme l'investissement à long terme le plus profitable jamais fait dans l'histoire des hommes.

109. Il convient que ma délégation rappelle à cette occasion la déclaration faite par M. Adam Malik dans son discours inaugural de président, à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Il a déclaré :

“Nous devrions comprendre qu'il faut que la jeunesse d'aujourd'hui trouve un sens et une utilité à notre organisation pour que celle-ci ne soit pas vouée à l'atrophie ou à la futilité . . . malgré toute la confusion et les contradictions qui marquent leur entrée en scène, les jeunes générations sont porteuses d'un nouvel idéalisme; elles sont le véhicule d'un nouveau sens de la solidarité globale de l'humanité à travers les frontières nationales . . . Il nous faut mobiliser leur idéalisme en lui donnant un objectif international concret et en le rattachant à l'expérience et aux connaissances accumu-

lées à l'Organisation des Nations Unies." [1934^{ème} séance, par. 53 à 59.]

110. En conclusion, je voudrais assurer l'Assemblée que la délégation indonésienne est prête à participer pleinement, de manière objective et réaliste à vos efforts, monsieur le Président, à ceux de toutes les délégations représentées ici et à ceux du Secrétaire général pour trouver des solutions aux problèmes et aux questions qui se posent à l'Organisation des Nations Unies.

111. M. MOE (Barbade) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, élection qui indique toute l'estime qu'inspirent votre pays et vous-même. Le grand rôle que joue votre pays dans les affaires internationales et vos inlassables efforts pour faire régner la bonne volonté entre les nations ont reçu une digne récompense de cette assemblée.

112. Ma délégation est également très reconnaissante à votre prédécesseur, M. Adam Malik, pour la manière admirable dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée à sa vingt-sixième session.

113. Au Secrétaire général, M. Waldheim, ma délégation souhaite adresser ses félicitations à l'occasion de son élection à un poste extrêmement difficile. Il a déjà prouvé qu'il possède les qualités de cœur et d'esprit qui lui seront indispensables et précieuses pour venir à bout des immenses problèmes que connaît l'Organisation. La Barbade lui promet tout son appui dans les efforts qu'il déploiera pour défendre les principes de la Charte et mettre en œuvre les directives reçues de l'Organisation et de ses diverses institutions.

114. A cette époque de l'année, les délégations qui sont réunies ici ont quelquefois le privilège d'accueillir les nouveaux Etats qui ont été admis dans la famille des nations. Ma délégation regrette profondément de ne pouvoir, en cette occasion, souhaiter la bienvenue à une délégation du Bangladesh. La Barbade a été l'un des deux premiers pays du monde — et certainement le premier de l'hémisphère occidental — à reconnaître la souveraineté du peuple du Bangladesh. Nous espérons que l'Organisation ne répétera pas l'erreur, due à un manque de courage, qui pendant vingt années de malveillance, a tenu à l'écart de notre famille l'Etat représentant la plus grande entité de l'humanité et qui, de façon incontestable, exerçait la pleine souveraineté sur ses affaires. Il vaut mieux pouvoir compter les têtes que de les frapper et, pour cette raison, ma délégation sera heureuse d'accueillir au sein de notre organisation le Bangladesh dans un proche avenir. A mesure que nous accueillerons plus d'Etats souverains aux Nations Unies, nous leur assurerons une plus grande satisfaction et nous contribuerons — tout au moins nous l'espérons — à faire disparaître leurs soupçons et leur amertume.

115. La Barbade est heureuse de noter les mesures très positives que certains pays ont prises l'année écoulée pour mettre fin à leurs différends. Les grandes puissances ont négocié entre elles et ont défini leurs intérêts communs sans sacrifier les intérêts essentiels d'autres Etats, s'il faut en

croire les communiqués. Tout accord, si ténu soit-il, existant entre les puissances nucléaires doit être complété par une plus grande disposition de leur part à comprendre que la paix dans le monde exige une base plus solide que celle qu'elles semblent vouloir lui donner actuellement. Il est très louable que ces pays ne fassent pas sauter le monde et c'est le signe d'une retenue digne d'éloges, mais ma délégation estime que l'instinct purement négatif de conservation devrait céder la place à une qualité plus positive, celle de vouloir la paix par amour de la paix.

116. A ce propos, nous notons avec satisfaction les efforts entrepris par les deux Etats de Corée et les deux Allemagnes afin d'établir un dialogue. Nous espérons que ces dialogues se poursuivront jusqu'à ce que les intérêts mutuels de ces Etats aient été dégagés et que les autres Etats ne viendront pas les entraver par des conseils gratuits, égoïstes et irréfléchis. Il serait bon également que les deux Viet-Nams — ou ce qui reste de chacun d'eux — puissent également entamer un dialogue pour savoir pour qui ils font la guerre et si les grandes puissances — dont ils sont les intermédiaires — leur permettent d'y mettre fin ou si ces dernières entendent transférer cette guerre sur leurs sols respectifs. Ma délégation espère aussi que les accords de Simla du 3 juillet 1972, réalisés entre l'Inde et le Pakistan, subsisteront et aboutiront à une paix durable entre les peuples de ces deux grands Etats d'Asie.

117. Nous sommes assez lucides pour savoir que ces accords ne signifient pas que l'on soit parvenu à des solutions définitives de ces problèmes. Mais nous sommes certains que ces premiers résultats positifs — hésitants encore, mais bienvenus — sont venus de la table de conférence et non du champ de bataille. Lorsqu'il y a eu ténacité dans le dialogue, patience dans la discussion, il en est sorti de bons résultats. C'est pourquoi l'Assemblée doit continuer d'exhorter toutes les parties à un différend, dans toutes les régions du globe où règne la tension, à employer les techniques de la conciliation et de la négociation.

118. Nous devons également mettre une sourdine à la rhétorique de nos débats lorsque nous discutons de zones de conflit et de tension. A dire vrai, nous n'avons pas toujours contribué au règlement d'une situation en prenant parti, alors que nous aurions dû encourager ceux qui étaient aux prises à résoudre leurs divergences conformément aux principes de la Charte. Il convient de bien comprendre les grandes causes avant de pouvoir valablement les épouser et c'est toujours rendre meilleur service à la paix mondiale que de discuter de questions importantes et délicates avec retenue et objectivité.

119. Nombreuses sont les nations qui croient que le maintien de la paix mondiale constitue la responsabilité particulière des grandes puissances. C'est là une vérité limitée, valable uniquement parce que les grandes puissances disposent de moyens plus importants pour rompre la paix en toute impunité. Mais le maintien de la paix mondiale est de la responsabilité de tous les Etats et il se pourrait bien qu'une politique véritable de non-alignement encourage les grandes puissances à apporter plus de circonspection dans l'application de leurs politiques égoïstes. Ma délégation croit donc que tous les Etats devraient commencer par contribuer à la paix de leur propre région en

poursuivant une politique pacifique à l'égard de leurs voisins. Au sein de notre propre hémisphère, par exemple, nous souhaiterions qu'interviennent de nouvelles initiatives pour mettre fin à l'isolement de la République de Cuba sur une base de respect et de tolérance mutuels, et nous souhaiterions également que l'Etat frère des Antilles, Belize, réalise son indépendance grâce à la bonne volonté positive de ses voisins immédiats et sans objections de leur part. En dehors de notre propre région, ma délégation s'efforcera, avec d'autres, d'encourager le règlement pacifique des différends et c'est la raison pour laquelle, à cette session comme aux sessions précédentes, nous demandons aux parties en présence au Proche-Orient, de se rendre à la table de conférences — quelles qu'en soient la forme ou les dimensions — pour mettre fin à leur tragique conflit.

120. Alors même que nous faisons face à ces difficultés, nous nous réunissons sous le nuage d'une menace plus grave encore. Les événements récents qui se sont déroulés lors d'une rencontre sportive internationale, dans les aéroports, dans les avions et ailleurs ont mis en relief la nécessité de donner une réponse ferme et rapide à ceux qui commettent des actes de terrorisme lâches et meurtriers. Ma délégation condamne sans réserve le recours à l'assassinat comme arme politique et mon gouvernement ne saurait en aucune circonstance donner refuge ou protection à des organisations ou à des personnes connues ou réputées pour sympathiser avec d'autres qui se livrent à de telles activités. L'assassin politique n'est que rarement un libérateur et s'il existe des pays et des Etats pour trouver des excuses à la saisie d'avions et à des mesures de terreur inutilement infligées à d'innocents voyageurs, ou pour trouver des arguments raisonnables pour défendre l'assassinat lâche du personnel diplomatique des Etats, ces pays et ces Etats ne servent ni leurs intérêts bien compris ni ne justifient leur prétention à faire partie du monde civilisé. S'il n'est pas mis fin au terrorisme, cette Assemblée cessera alors bientôt d'être la voix de la moralité auprès des nations. Aucun pays ne sera plus à l'abri et les pays qui même maintenant ne veulent pas condamner les terroristes se trouveront bientôt à sa merci puisque le nihiliste ne fait pas la différence entre les idéologies lorsqu'il brandit le couteau et la bombe.

121. La Barbade qui, par tradition, respecte l'ordre public appuiera toute mesure prise pour extirper ce cancer et pour effacer cette tache terrible de la conscience de l'humanité.

122. Mais le terrorisme, tout comme la paix, est indivisible. Nous ne devons pas croire qu'il est plus immoral de faire sauter un avion avec d'innocents passagers à bord que de faire subir des brutalités insensées à des populations entières en Afrique australe et parfois ailleurs. Dans certains pays, le seul fait d'avoir la peau blanche donne la permission illimitée de commettre contre des hommes à peau plus foncée les attentats les plus bestiaux, dont le fait de les priver de l'existence est peut-être la moins insupportable. Lorsque des Etats peuvent commettre des actes d'agression contre des peuples tout entiers au nom d'un racisme mensonger et qu'ils peuvent agir de la sorte en défiant impunément l'opinion mondiale — personne ne doit s'étonner que des individus pervers et dépravés élaborent et commettent des assassinats — et s'en vantent même — alors que certains Etats, dont ils sont peut-être les agents, gardent complaisamment leurs secrets coupables. Ma délégation

demande donc à cette assemblée de condamner et de déclarer hors la loi toute forme d'attentat à la vie et à la dignité humaines, que les agresseurs soient des robots sans foyer et égarés ou qu'ils se trouvent, pour le moment, relever de l'autorité d'Etats ou leur appartenir. Cette menace de terrorisme et d'anarchie a toujours existé et dans notre hâte de condamner légitimement ce banditisme nouveau, nous devons faire preuve du même sentiment d'urgence pour extirper les régimes racistes et odieux qui existent sur le continent africain et ailleurs.

123. Il y a nécessairement un lien entre les maux que nous condamnons et l'injustice économique — cette autre forme de terrorisme — dont souffre la majorité des Etats. Des centaines de millions d'êtres humains en Asie, en Afrique et en Amérique latine continuent de vivre — si tel est bien là le mot qui convient — en espérant ardemment, mais en vain pour le moment, de recevoir une part plus juste du commerce mondial. A la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tenue au Chili au début de cette année, alors que les nations riches étaient disposées à parler librement de la manière de nourrir les nations affamées, ou de la manière dont les produits de base des pays pauvres devaient rapporter de bons prix sur les marchés de quelques-uns, ces mêmes nations ne se sont pas montrées disposées à prendre les engagements politiques qui s'imposent pour aider les pays en voie de développement. Dès qu'ils eurent quitté Santiago ils se mirent à durcir les termes de l'échange par toutes sortes d'artifices dont le but est d'appauvrir plus encore les pays déjà pauvres. Ils manipulent les monnaies du monde toujours selon leurs propres besoins et ils voudraient nous faire croire que l'avenir du monde dépend des valeurs artificielles qu'ils jugent bon de conférer aux morceaux de métal ou de papier qu'ils utilisent pour attirer les bénéfices du commerce mondial dans leurs propres pays. Ils se précipitent dans les capitales des uns et des autres pour décider comment le monde doit être géré et, inévitablement, ils décrètent par leurs décisions que les paysans d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine doivent payer davantage pour des produits et des services provenant de quelques pays, mais que ces derniers doivent vendre, s'ils le peuvent, ce qu'ils produisent à des prix qui les enfoncent plus encore dans la pauvreté.

124. Et comme si cela ne suffisait pas, les nations riches ont trouvé encore un autre moyen pour réduire à la pauvreté le reste du monde. Il n'y a pas très longtemps que nous avons entendu nombre de résolutions pieuses sur l'affectation de un pour cent de leur produit national brut pour permettre au reste du monde de s'élever au-dessus du niveau de la ligne de pauvreté. Quelques pays — représentant l'égal du nombre de personnes qui peuvent se tenir debout dans une cabine téléphonique — ont cherché honorablement à respecter cette obligation. D'autres ont abondé en promesses d'assistance et ont assorti leurs promesses de restrictions si lourdes que les pays bénéficiaires ont refusé cette assistance ou se sont appauvris plus encore en l'acceptant.

125. Ce n'est pas par un accident de l'histoire que les principales puissances commerciales et financières du monde sont précisément les pays qui jadis possédaient de grands empires ou dont l'influence militaire et économique

se faisait sentir au-delà de leurs mers patrimoniales. Les vieilles habitudes ont la vie dure et le remplacement cynique des sphères d'influence par des sphères d'opulence n'est qu'une façon nouvelle pour ces puissances d'exercer leur autorité sur le monde sans se trouver dans la triviale obligation de le gouverner.

126. Par exemple, si l'on jette un coup d'oeil sur les conditions posées par la Communauté économique européenne pour l'association ou même pour la vente de quoi que ce soit à ses membres, on verra que cette entreprise pourrait bien devenir une conjuration en vue d'imposer des restrictions au commerce mondial.

127. Il sera du devoir de l'Organisation et de ses institutions de rechercher et, à moins d'empêchements, de trouver des solutions aux problèmes du développement économique international. Les institutions doivent s'efforcer de comprendre comme il convient la question de la pauvreté dans le monde sous-développé. Elles doivent prendre note des niveaux de développement différents entre ces pays, mais ces institutions ne sont pas autorisées à mettre certains pays pauvres dans la catégorie des pays aisés simplement parce que leur amour-propre et leur assiduité au travail les empêchent d'aller mendier partout.

128. Alors que les nations pauvres luttent pour remédier aux déséquilibres économiques existants, les ressources de la mer et les immenses richesses qui se trouvent au fond des mers ou dans leur sous-sol offrent maintenant quelque lueur d'espoir. En juin de cette année, la Barbade, avec d'autres pays des Caraïbes, tout en soulignant que les ressources de la mer, des fonds marins et du sous-sol des zones maritimes relevant de leur juridiction et adjacentes à leurs côtes pouvaient contribuer à améliorer le niveau de vie de leur population et accélérer le progrès de ces pays, a reconnu la nécessité de conserver et de protéger ces ressources. Car non seulement ces ressources sont exposées à la contamination et à la pollution, mais elles sont déjà exploitées et utilisées afin d'accroître la richesse des nations qui, par leurs manœuvres, réduisent le reste du monde à la pauvreté.

129. Le besoin immédiat de réglementer l'utilisation des ressources de la mer, de les préserver et de les protéger, exige que des dispositions soient prises en vue de la Conférence internationale sur le droit de la mer.

130. Aujourd'hui plus que jamais, il faut que les Nations Unies agissent avec fermeté pour répondre aux idéals de paix, de justice et de progrès consacrés dans la Charte. Alors même que l'Organisation se préoccupe d'adopter des mesures afin d'arrêter la vague d'attentats à la vie humaine, qui a pris des proportions inquiétantes, il convient de multiplier les efforts pour venir à bout de l'amertume et du sentiment de frustration de nombreux peuples de ce monde et donner réalité à leur désir de connaître une vie meilleure.

131. Tous les Etats Membres de cette organisation doivent apporter leur aide à cet égard.

132. M. FACIO (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je m'associe aux félicitations nombreuses qui vous ont été adressées à l'occasion de votre élection unanime à la

présidence de l'Assemblée. C'est là une juste reconnaissance de vos qualités personnelles et un hommage mérité à votre patrie, la Pologne, pour la prospérité de laquelle je forme des vœux.

133. Nous avons étudié le rapport du Secrétaire général sur les activités de notre organisation [A/8701 et Add.1] pendant l'année écoulée, avec toute l'attention que mérite un document aussi sérieux. Nous remercions M. Waldheim de nous y avoir fourni des renseignements et des options. Cela nous guidera dans notre œuvre au service de l'humanité et d'ailleurs cela a fait naître, au sein de ma délégation, une plus grande confiance dans les réalisations auxquelles nous pouvons arriver ici.

134. Nous continuons à croire que l'Organisation des Nations Unies offre la meilleure possibilité de résoudre les conflits politiques qui, actuellement, séparent de nombreuses nations ou créent des tensions entre elles. Nous continuons à croire que c'est à l'ONU que les Etats ont la meilleure possibilité de trouver ensemble des solutions justes, viables et efficaces, qui concilieront enfin des intérêts économiques qui semblent, jusqu'à présent, incompatibles. Nous croyons que c'est à l'ONU que les peuples ont la meilleure possibilité de vaincre un passé plein d'erreurs et de construire un avenir dans lequel différentes cultures, différentes idéologies et différents systèmes économiques pourront entrer en noble concurrence grâce à de vastes zones d'accord, qui permettront à leurs citoyens d'obtenir la liberté, la prospérité et le progrès de l'esprit.

135. Les Nations Unies, en tant qu'organisation née de la tragédie d'une guerre mondiale et d'une situation de misère et d'ignorance douloureuse dans laquelle vivent la majorité de nos semblables, ne peuvent pas et ne doivent pas échouer.

136. Les institutions humaines doivent revoir périodiquement leurs structures et leur fonctionnement. Des besoins imprévisibles et nouveaux exigent la mise au point de procédures plus appropriées, de méthodes plus souples et de structures plus fonctionnelles. Les Nations Unies ne font pas exception à cette loi sociologique. Il ne faut pas que nous suivions obstinément des modèles d'action ou de structure qui, compte tenu d'exigences nouvelles, limitent les possibilités de réaliser les buts de ceux qui ont mis au point la Charte de San Francisco. L'expérience doit être notre maître et il faut savoir en tirer les leçons.

137. Le Costa Rica se félicite des propositions que le Gouvernement de Colombie a faites [voir A/8746] pour que l'on introduise quelques réformes dans la Charte des Nations Unies et les étudiera. Nous participerons au débat sur ce point [point 89], car nous sommes sûrs que l'apport d'autres délégations nous fournira des lumières qui nous permettront de perfectionner encore les propositions colombiennes; d'ailleurs, que nous appuierons au moment où une décision devra être prise.

138. Nous tenons toutefois à faire remarquer que, parallèlement aux réformes destinées à assurer un meilleur fonctionnement de l'Organisation, il convient également de consolider notre conviction du fait que les Nations Unies ne seront que ce que les Etats Membres veulent qu'elles soient.

Le tout ne peut pas être meilleur que ses composantes. Le degré de sincérité avec lequel chaque Etat Membre de cette organisation y adhère et contribue à la réalisation de ses objectifs, le degré de sincérité avec lequel chaque Etat Membre soutient sa volonté et ses actes, seront la mesure dans laquelle les Nations Unies pourront répondre aux espoirs des peuples.

139. Nous saluons avec satisfaction l'atténuation de la tension entre les grandes puissances qui ressort clairement des discours prononcés au cours du débat général par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique [2038ème séance] et par le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques [2040ème séance]. Cette tendance dont font preuve certaines grandes puissances, qui jusqu'à présent s'en tenaient à une hostilité dangereuse, de rechercher maintenant non plus l'affrontement armé mais le dialogue, non plus les diatribes mais la compréhension et la négociation, encourage l'espoir de voir la coexistence pacifique et, bien plus, la coexistence constructive entre nations ayant différentes croyances politiques devenir un jour une magnifique réalité.

140. Dans notre organisation, nous devons entretenir ces efforts, avec soin comme s'il s'agissait de plantes fragiles, et leur apporter toute notre aide et notre appui patient et généreux, car il n'y a pas de problème humain qui ne puisse être résolu par l'homme s'il l'aborde dans une volonté de justice et de vérité.

141. Certes, il faut que cette attitude collective s'accompagne de la part de chaque pays d'une conduite appropriée, compatible avec les désirs de paix et de coopération internationale émis ici.

142. L'ère de l'affrontement née des haines et des suspicions de la guerre froide doit faire place, une fois pour toutes, à l'ère de la négociation.

143. La thèse extrémiste selon laquelle les nations démocratiques et les nations communistes ne peuvent coexister dans un même monde et selon laquelle, tôt ou tard, l'une ou l'autre forme de société dominera complètement l'autre, doit être dénoncée, dans la théorie et dans la pratique, comme le produit d'un fanatisme délirant.

144. Malheureusement, les vestiges de ce fanatisme prédominant encore dans la propagande avec laquelle on empoisonne l'esprit des peuples qui vivent dans l'une ou l'autre forme d'organisation politique. Tandis que les hommes d'Etat des grandes puissances se réunissent et s'efforcent de construire un monde de coexistence pacifique, leurs agences de propagande et de sécurité continuent à fonctionner dans le cadre des dogmes périmés de la guerre froide. Elles paraissent s'obstiner dans la tâche absurde de maintenir les petits pays comme parties belligérantes dans une guerre froide, que les dirigeants des grandes puissances ont déjà décidé de remplacer par une coexistence pacifique.

145. Le Costa Rica croit que la volonté de paix qui a inspiré les mesures prises par les hommes d'Etat des plus grandes puissances du monde au cours de ces dernières années, jusqu'à ce que l'on arrive à ce climat de coexistence dont nous nous félicitons ici, doit être appuyée et mise en

pratique par tous les peuples, grands ou petits. C'est précisément pourquoi le gouvernement auquel j'appartiens a décidé de sortir de l'isolement dans lequel il vivait à l'égard des pays socialistes et a noué des relations diplomatiques et commerciales fructueuses avec l'Union soviétique, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Pologne, la Hongrie, la Roumanie et la Yougoslavie.

146. Cette attitude nous a exposés aux attaques furieuses d'une propagande qui cherche à maintenir le climat de guerre froide, et qui a d'ailleurs trouvé un écho auprès des fanatiques de notre propre pays et a provoqué des soupçons parmi certains gouvernements de notre région qui vivent encore sous cette influence. Néanmoins, notre gouvernement reste disposé à continuer à faire front à ceux qui préfèrent sacrifier l'humanité dans un holocauste nucléaire plutôt que de tolérer l'existence de doctrines politiques contraires aux siennes.

147. L'acceptation de l'existence de différentes idéologies dans le domaine politique et la conviction qu'il est peu pratique voire impossible pour un homme ou pour une nation de déterminer ce qui vaut mieux pour l'humanité tout entière, constituent la base même du système démocratique que nous voulons continuer à respecter au Costa Rica. C'est pourquoi nous sommes prêts à maintenir et à élargir nos relations avec les nations qui ont adopté des systèmes différents du nôtre, à condition qu'elles respectent notre souveraineté. Nous sommes certains que cette attitude, qui a déchaîné des tempêtes contre notre gouvernement, mérite la compréhension et le soutien de l'immense majorité des Etats Membres de l'Organisation.

148. Les Nations Unies se sont engagées, par leur origine même, à poursuivre jusqu'au bout la lutte contre la peur. C'est pourquoi la question du désarmement doit être le centre de l'attention à chaque session de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général nous a dit avec tristesse qu'il n'a pas été possible d'arrêter la course aux armements, ni de la ralentir de façon perceptible [A/8701/Add.1, p. 3]. Les renseignements qu'il nous donne sont alarmants : au cours des années 60, les pays du monde ont consacré 1 milliard 870 000 millions de dollars à l'acquisition d'armes de guerre et, au cours des dernières années, le total des dépenses militaires dans le monde entier a augmenté d'environ 200 milliards de dollars par an. Le Costa Rica qui, par l'exemple, a montré qu'il était possible pour une nation de vivre sans armée, prend note de ces faits avec tristesse et regrette encore plus que des pays qui se trouvent aux prises avec de graves problèmes de sous-développement se voient pris et entraînés par ce vertige d'armement.

149. Mais il existe aussi, en tout cas sur le plan juridique, des indices d'espoir de compromis entre les nations. Le Traité de l'Antarctique, le Traité d'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, le Traité de Tlatelolco, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les traités interdisant de placer des armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, dans le lit des mers et sur les fonds marins, et la récente convention sur l'interdiction de l'emploi des armes biologiques, outre les accords mis au point au cours du sommet qui s'est tenu à Moscou, en mai de cette année, entre les dirigeants des deux grandes puissances mondiales,

sur la limitation des armes stratégiques, tout cela donne l'espoir aux peuples de voir disparaître la nuit de la terreur et poindre les signes avant-coureurs d'une aurore plus paisible.

150. Cette assemblée générale doit aller de l'avant. Les Etats qui ne l'ont pas encore fait pourraient contribuer à augmenter les espoirs des peuples au cours de la présente session s'ils annonçaient qu'ils ont souscrit aux instruments d'adhésion à l'un quelconque de ces traités, auxquels ils ont tous été invités à participer. Nous accueillerons avec satisfaction toute mesure tendant à créer un organisme chargé de préparer, avec prudence certes, mais avec énergie, la réunion d'une conférence mondiale du désarmement, qui serait chargée d'atteindre l'un des objectifs les plus élevés que les peuples se soient proposés lorsqu'ils ont créé les Nations Unies, à savoir mettre fin au fléau de la guerre.

151. Comme une épidémie, on a vu se déchaîner au cours de ces dernières années une vague d'attentats criminels contre la sécurité des personnes. Nous avons été témoins d'une vague de terrorisme sauvage qui, pour reprendre les termes du Secrétaire d'Etat, M. Rogers, "ont si tragiquement porté atteinte aux vies d'êtres humains dans le monde entier sans avertissement, sans discrimination, sans aucun respect pour le caractère sacré de la vie humaine" [2038^{ème} séance, par. 76].

152. Faisant preuve d'une initiative louable pour appeler l'attention des Nations Unies sur les principaux problèmes de l'humanité, le Secrétaire général a lancé un appel solennel à l'Assemblée pour qu'elle recherche les moyens appropriés de lutter contre le terrorisme et d'autres formes de violence qui mettent en danger et qui fauchent des vies humaines innocentes.

153. Le Ministre des affaires étrangères du Brésil, l'ambassadeur Mario Gibson Barboza, a déploré devant l'Assemblée le fait que l'on n'ait pas appuyé le libellé proposé pour cette question par le Secrétaire général, M. Waldheim, sous la forme claire et précise soumise au Bureau [*ibid.*, par. 6]. De même que mon collègue, je regrette que l'on ait introduit des amendements à ce texte, qui peuvent être interprétés comme si, dans certains cas, le terrorisme pourrait être considéré comme un instrument politique légitime. Nous rejetons formellement ces tentatives pour justifier ce qui est injustifiable. Nous ne pourrions jamais accepter l'idée selon laquelle, afin d'atteindre certains buts politiques ou sociaux, il soit permis de mettre en danger la vie d'êtres humains innocents, totalement étrangers au conflit, ou d'entraver les communications internationales, réduisant ainsi les possibilités de rapprochement entre les peuples.

154. En d'autres occasions, à cette tribune et ailleurs, le Costa Rica a proposé l'adoption de mesures sévères pour arrêter le terrorisme. Nous avons demandé que de telles mesures soient appliquées non seulement aux personnes qui se rendent coupables de tels actes et aux organisations dont elles se réclament, mais encore aux gouvernements qui les protègent. S'il n'y avait pas des nations complices, le terrorisme ne durerait pas très longtemps. La suspension des liaisons aériennes, en direction et en provenance des pays qui donnent asile aux pirates de l'air et d'une manière

générale aux terroristes, constitue sans aucun doute l'un des moyens les plus efficaces de lutter contre cette série d'attentats contre l'humanité.

155. Ma délégation appuiera tout projet de résolution et de convention destiné à lutter, sous la forme la plus efficace possible, contre cette activité criminelle. Nous considérons que nous ne pouvons pas quitter l'Assemblée générale sans avoir mis au point des instruments appropriés pour endiguer le terrorisme de caractère international. C'est pourquoi je me permets d'insister auprès des délégations qui étaient décidées à différer la discussion d'une question aussi fondamentale à la Sixième Commission pour qu'elles abandonnent leur attitude d'obstruction et pour que, sans préférence politique et sans partialité idéologique, elles comprennent qu'il est urgent, pressant et indispensable de s'unir et de s'organiser avec fermeté et décision pour faire front à cette violence aveugle et odieuse, qui menace l'un des droits humains fondamentaux proclamés par notre organisation.

156. Le Moyen-Orient semble demeurer le point névralgique qui compromet la paix mondiale. Là-bas se trouvent en jeu tant la paix et la sécurité, que les possibilités de progrès économique et social des populations de la région, qui méritent toute notre sympathie.

157. Nous avons constaté avec douleur comment, dans le passé, l'Organisation a adopté certaines résolutions qui, au lieu de promouvoir la paix, ont contribué à créer des obstacles à un accord direct entre les parties au conflit. Le débat à ce sujet n'a été ni serein ni objectif. On votait en bloc, et dans la majorité des cas sans prendre en considération les mérites de la proposition à l'étude.

158. Le Costa Rica a le désir intense d'apporter sa contribution, conjointement à d'autres nations, pour faire en sorte que se rapproche le jour où la paix régnera au Moyen-Orient. Nous avons proposé et appuyé des projets impartiaux cherchant à rapprocher les parties, et nous continuerons de le faire. Nous insisterons sur la nécessité de paver la voie vers des négociations directes entre les belligérants ainsi que sur la juste exigence de voir tous les Etats de la région reconnaître l'existence légitime et souveraine de l'Etat d'Israël dans le cadre de frontières sûres et clairement définies, par des traités conclus avec ses voisins.

159. Notre organisation ne peut pas s'offrir le luxe de continuer d'ignorer, comme s'il n'existait pas, le conflit en Indochine. Je reprends à mon compte les très sages paroles du Secrétaire général qui, dans l'Introduction à son rapport, se dit profondément préoccupé "de voir que l'Organisation des Nations Unies, qui a été créée à la suite d'une guerre mondiale pour sauvegarder à l'avenir la paix et la sécurité internationales, semble ne pas être concernée par ce qui se passe au Viet-Nam". [Voir A/8701/Add.1, p. 4.]

160. Sans aucun doute, l'ONU a le devoir de se pencher au moins sur les énormes problèmes humanitaires qui se posent dans cette zone de conflit. L'Organisation doit surveiller la situation pour éviter que son évolution puisse un jour affecter la paix et la sécurité de tout le genre humain.

161. Nous jugeons raisonnable l'offre de paix qu'a faite le président Nixon : si les Vietnamiens du Nord libéraient les prisonniers nord-américains et acceptaient un cessez-le-feu effectif, les Etats-Unis se retireraient complètement du Viet-Nam et mettraient même fin à l'aide militaire qu'ils apportent aux Vietnamiens du Sud. Dans ces conditions, l'avenir du Viet-Nam pourrait se décider au cours de conférences de paix et non plus sur le champ de bataille.

162. Si l'on mettait fin entièrement à l'intervention étrangère, que ce soit en faveur du Viet-Nam du Nord ou du Sud, le cessez-le-feu qui serait négocié pourrait mettre un terme à la guerre sanglante qui, depuis plus de 20 ans, ronge les entrailles de ce pays. Sans intervention étrangère, les Vietnamiens du Nord et du Sud pourront trouver une solution à leurs différends, même si elle ne plaît pas entièrement à une partie importante de la population. Le régime politique qui naîtra d'un tel règlement ne pourra pas être pire que les destructions sanglantes et brutales que les Vietnamiens subissent depuis des dizaines d'années, en grande partie à cause de l'intervention étrangère.

163. Le Costa Rica continue fermement à se faire le champion de la lutte contre la discrimination raciale, sous quelque forme que ce soit. Nous avons condamné et continuons de condamner avec énergie les formes odieuses de discrimination que les hommes de race blanche pratiquent contre ceux de race noire, et c'est avec la même énergie que nous condamnons les nouvelles manifestations de racisme qui amènent des groupes majoritaires de race noire à commettre une discrimination contre les êtres humains d'autres races.

164. L'opinion publique mondiale est émue par la déportation en masse de personnes d'origine asiatique qui avaient établi leur foyer en Ouganda. Ce fait devient encore plus grave lorsqu'on apprend qu'en plus d'être expulsés de leur domicile parce qu'ils appartiennent à une race différente de celle de la majorité de la population de l'Ouganda, des milliers d'êtres humains seront privés de tous leurs biens. On leur a fixé un délai arbitraire pour quitter le pays, sous la menace, s'ils ne le quittent pas, de se voir enfermés dans des camps de concentration.

165. Ma délégation s'allie aux protestations élevées par d'autres délégations — bien peu nombreuses malheureusement — contre cette atteinte brutale dont sont victimes les Ougandais d'origine asiatique. Nous appuyons la proposition britannique demandant que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de cette assemblée [A/8794]. Nous partageons la thèse exposée par sir Alec Douglas-Home selon laquelle cette question devrait être étudiée sans délai par l'Assemblée générale, car une action inhumaine qui crée des réfugiés est d'un intérêt indéniable sur le plan international [2042ème séance, par. 118].

166. Le Costa Rica, qui est un pays en voie de développement ayant des problèmes de chômage, est cependant disposé, pour prouver la bonne foi de ses déclarations, à accueillir sur son sol un groupe d'habitants de l'Ouganda victimes de l'acte discriminatoire de leur gouvernement. Le président Figueres a répondu à l'appel humanitaire lancé par le Secrétaire général à cet effet par un message

chaleureux d'appui et par la décision de contribuer à fournir asile aux expulsés.

167. Les Juifs russes constituent une faible partie de la population soviétique qui, néanmoins, a contribué aux grandes réalisations de cette grande puissance. Ils maintiennent leurs liens spirituels avec un peuple disséminé dans le monde entier qui a décidé d'établir un foyer décent dans la terre où ses ancêtres avaient forgé leur culture et leur histoire.

168. L'opinion publique internationale s'est déclarée hostile aux restrictions que les Juifs se voient imposer en Union soviétique lorsqu'ils veulent émigrer librement vers le foyer de leur nation. Or, les critiques ne viennent pas uniquement des ennemis du régime politique et social qui existe en Union soviétique. Des grands admirateurs du socialisme et des dirigeants de partis communistes en divers points du monde se sont joints à ces critiques.

169. Ma délégation croit sincèrement que l'Union soviétique s'assurerait davantage de respect de la part de l'opinion publique mondiale si, au lieu de marchander, elle cédait ces talents, forgés dans sa propre culture, à une nation qui essaie de construire une société prospère, juste et libre pour ses fils errants de par le monde et qui a fourni en outre des preuves nombreuses de sa volonté de partager ses propres réalisations avec les peuples sous-développés de la terre.

170. L'Etat du Bangladesh est né comme résultat de la résistance d'un peuple héroïquement uni contre la forme la plus impitoyable de répression politique. La nation bengali a supporté stoïquement le génocide plutôt que d'abandonner ses efforts en vue de l'autodétermination. Maintenant que cette autodétermination a eu lieu, après une lutte sanglante, nous ne pouvons pas lui fermer les portes de la communauté internationale.

171. Il est ironique de voir que la République populaire de Chine, dont l'admission aux Nations Unies a été retardée pendant tant d'années, a utilisé son premier veto au Conseil de sécurité pour empêcher que l'Etat du Bangladesh n'occupe le siège qui lui revient légitimement dans notre organisation.

172. Le Costa Rica, qui fut le premier pays latino-américain à reconnaître diplomatiquement le nouvel Etat bengali, s'associera avec enthousiasme à la recommandation que, nous l'espérons, l'Assemblée formulera pour que l'ouverture des portes de l'ONU aux représentants du Bangladesh.

173. Le Secrétaire général indique comme signe encourageant, dans l'introduction à son rapport sur les activités de l'Organisation, les efforts de coopération réalisés par l'Organisation dans le domaine du commerce et du développement, en ce qui concerne l'environnement et la population. En fait, même les critiques les plus acerbes de l'ONU se montrent généreux dans leurs éloges à l'égard des Nations Unies dans les domaines dont je viens de parler.

174. C'est que l'heure de la justice et de l'équité internationales a sonné. Les nations pauvres du monde nourrissent un ressentiment dû à un passé lourd d'injustices.

Elles veulent maintenant posséder leurs propres ressources naturelles et en avoir jouissance; elles désirent voir leur travail national bien rémunéré, de même qu'on leur fait bien payer le travail des nations riches. Les nations pauvres veulent arriver à une croissance socio-économique complète. Elles ne peuvent admettre que la croissance continue de favoriser seulement certains secteurs limités de l'humanité ou certaines nations alors que la grande majorité reste en proie à la pauvreté, à l'insalubrité et à la malnutrition, au manque de possibilités d'enseignement et voit ses ressources naturelles et humaines inexploitées.

175. N'oublions pas, comme le dit le Secrétaire général dans l'Introduction à son rapport, que pour arriver à progresser dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux du développement économique et social des peuples, "chaque gouvernement doit apprendre à se soucier davantage des intérêts des autres gouvernements, prendre conscience des préoccupations de chacun et chercher à mieux connaître les sensibilités et les cultures des autres nations". [A/8701/Add.1, p. 5.] Ma délégation tient à marquer sa confiance dans le fait que les nations hautement développées écouteront, dans leur propre intérêt, les demandes que leur adressent les pays en voie de développement. Nous croyons que, réduisant leurs dépenses d'armements, ils transféreront les ressources ainsi libérées aux pays qui sont en proie au sous-développement et collaboreront avec eux à l'avènement d'une vie meilleure.

176. Les Conférences sur le droit de la mer qui ont été organisées à Genève en 1958 et en 1960 étaient le point de départ et non le but d'une évolution juridique qui doit porter ses fruits lors d'une prochaine conférence mondiale des Nations Unies sur le droit de la mer. L'apport le plus important à cette évolution a été fourni par l'Amérique latine avec sa thèse sur une plus grande extension des eaux territoriales ou sur une plus large juridiction spéciale de l'Etat riverain, en vue de protéger et d'exploiter les ressources ichtyologiques et naturelles de la mer qui est adjacente à leurs côtes.

177: La thèse selon laquelle les activités de pêche et de chasse marines en dehors des eaux territoriales de quelques milles d'étendue devraient être régies uniquement par le principe de la liberté des mers pouvait peut-être se justifier au cours des périodes de l'histoire où les ressources maritimes semblaient inépuisables. Mais, l'emploi de techniques toujours plus perfectionnées dans la pêche et la chasse marines et la construction de flottes toujours plus nombreuses ayant des capacités leur permettant d'étendre leurs activités à des zones très éloignées de leur pays d'origine, ont eu pour résultat une exploitation irrationnelle et abusive des richesses de la mer.

178. C'est pourquoi le principe de la liberté des mers qui doit continuer d'être reconnu comme intangible en matière de transit maritime et aérien doit avoir des limites en ce qui concerne l'exploitation des ressources marines.

179. Afin de conserver et d'exploiter au profit des peuples des Etats riverains les richesses de la mer adjacente à leurs côtes, on a vu apparaître en Amérique du Sud la thèse des 200 milles pour l'étendue des eaux territoriales. La Conférence spécialisée des pays riverains de la mer des

Caraïbes sur les problèmes de la mer, qui s'est tenue à Saint-Domingue le 7 juin 1970, a reconnu la notion plus évoluée de la mer patrimoniale qui peut aller jusqu'à 200 milles.

180. Dans la Déclaration de Saint-Domingue [A/8721, annexe I, sect. 2], on a reconnu que l'étendue de la mer territoriale doit faire l'objet d'un accord international. Mais il a été également accepté qu'en attendant que cet accord soit conclu, tout Etat a le droit de fixer l'étendue de sa mer territoriale jusqu'à une limite de 12 milles à partir de la ligne de base qui s'applique.

181. A cette conférence, il a été très clairement dit qu'il ne fallait pas confondre mer territoriale, sur laquelle l'Etat riverain exerce tous les attributs de la pleine souveraineté, avec la zone additionnelle plus vaste qualifiée de mer patrimoniale et sur laquelle l'Etat riverain exerce une souveraineté limitée à l'exploitation, à l'exploration et à la conservation des ressources marines, sans que cela puisse interférer avec la liberté de navigation ni avec le droit dont tout autre Etat jouit en haute mer de poser des câbles ou des conduits sous-marins.

182. La largeur de 12 milles suffit amplement pour réaliser les buts visés par les eaux territoriales qui sont de préserver la sécurité de l'Etat riverain. Mais la complication intervient du fait que l'on a recours au concept de mer territoriale pour défendre sur le plan économique la pêche, l'exploration et l'exploitation des ressources marines et sous-marines existant dans la zone adjacente à ces eaux territoriales et qui peut, elle, s'étendre jusqu'à 200 milles. En réalité, la juridiction que certains Etats d'Amérique du Sud exercent sur une zone allant jusqu'à 200 milles de ce qu'ils qualifient de mer territoriale n'a pas les caractéristiques de la pleine souveraineté : celle-ci se limite simplement à l'exploration, à l'exploitation et à la conservation des ressources renouvelables et non renouvelables de cette partie de ce qui était auparavant la haute mer. Par conséquent, la confusion est due au fait que l'on donne un même nom à deux choses différentes : les eaux territoriales proprement dites qui, elles, ne doivent pas dépasser 12 milles, et la zone adjacente qui, elle, peut aller jusqu'à 200 milles et où s'exerce une juridiction uniquement limitée au domaine économique.

183. Dans la mer patrimoniale, les bâtiments, les aéronefs de tous les Etats, riverains ou non ont le droit de libre navigation, en même temps que le droit de survol, sans restrictions autres que celles qui résultent de l'exercice de la part de l'Etat riverain de ces droits dans cette même zone.

184. Comme en reconnaissant une largeur pouvant aller jusqu'à 12 milles pour la mer territoriale, l'on ferait entrer certains détroits dans les eaux territoriales d'un ou de plusieurs Etats riverains, il faut alors prévoir la sauvegarde suivante : l'extension des eaux territoriales, et encore moins celle de la mer patrimoniale, ne limitera d'aucune façon la liberté de navigation maritime ou aérienne dans les détroits.

185. Le Costa Rica rappelle à cette occasion qu'il adhère aux principes énoncés dans la résolution 2749 (XXV) par laquelle l'Assemblée générale a déclaré que "le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des

limites de la juridiction nationale . . . et les ressources de la zone sont le patrimoine commun de l'humanité”.

186. Les peuples de la terre attendent des solutions justes aux multiples problèmes internationaux qui les préoccupent. Pour eux tendons tous nos efforts pour que cette organisation continue d'être l'instrument le plus approprié pour assurer le maintien de la paix, parvenir à un bien-être général et défendre la liberté.

187. M. CISSOKO (Guinée) : La conjoncture politique internationale, depuis la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a été marquée par des faits nouveaux et déterminants dans les rapports entre certaines puissances.

188. Malgré la détente qui est en train de se réaliser entre ce qu'on a coutume d'appeler l'Est et l'Ouest, malgré les contacts entre les Etats-Unis et la République populaire de Chine, d'une part, et entre les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, d'autre part, malgré l'entrée, combien positive, de la République populaire de Chine au sein des Nations Unies, le monde demeure encore sous une tension, avec des foyers de guerre, des injustices que subissent arbitrairement des peuples encore opprimés et subjugués en ce plein vingtième siècle.

189. En effet, l'impérialisme aux abois ne démord pas. Ses agressions continuent tant en Afrique et en Asie qu'en Amérique latine, ses menaces constantes pèsent sur les jeunes Etats.

190. Qu'il me soit permis d'attirer une fois de plus l'attention de notre organisation internationale sur l'état de guerre permanent dans lequel vit notre pays. Nous avons, de juillet 1961 à octobre 1970, averti l'opinion internationale de la préparation d'une guerre contre notre Etat. Cette guerre fut précédée par des violations régulières de notre espace aérien et des bombardements de villages frontaliers à la Guinée (Bissau). L'agression du 22 novembre 1970 contre notre pays a démontré combien nous avons raison d'alerter l'opinion internationale.

191. Cet état de fait se répète de nos jours malgré la condamnation du Portugal par le Conseil de sécurité après la barbare agression perpétrée à Conakry, à Gaoual et à Koundara, contre la République de Guinée.

192. Au cours des mois écoulés, nous avons pu relever les incursions répétées d'avions pirates portugais qui ne cessent de violer notre espace aérien en larguant, la plupart du temps, des bombes à roquettes sur nos villages, semant la mort et détruisant les récoltes de paisibles paysans. Je vous citerai en exemple quelques cas pour illustrer les menaces qui pèsent sur notre peuple, menaces qui pourraient se transformer en une véritable agression : le 27 novembre 1971, à 12 h 30, quatre bombardiers ont lancé huit roquettes sur Katila, incendiant ce village. Il y eut trois morts et plusieurs blessés; le 9 décembre 1971, survol par un avion de reconnaissance pendant 35 minutes des villages de Léla et de Sinta; le 20 janvier 1972, à 15 h 55, survol du village de Bakilouto, dans la région administrative de Boké; le 20 février 1972, à 12 h 25, un avion de reconnaissance fut abattu à Pakaye; le lendemain, à 11 h 25, dans ce même

village, un bombardier sur deux fut abattu. Ces deux bombardiers sont de même marque, FIAT; le 23 février 1972, à 10 h 45, et le 18 mars 1972, à 9 h 30, deux avions, l'un de reconnaissance, l'autre un cargo, ont survolé les villages de Négaré et de Bundu-Furdu; le 22 avril 1972, à 16 heures, un avion inconnu a survolé le village de Guingan; le 24 avril 1972, à 10 h 52 et à 11 h 25, les villages de Kandika-Kutan, de Sutumuru et de Missira ont été survolés par deux bombardiers tandis qu'à la même date, à Kaurane, deux autres bombardiers ont tenté en vain d'attaquer une citerne; le 2 mai 1972, à 12 h 00, trois bombardiers de type FIAT ont tenté d'attaquer le village de Sutumuru; le 14 juillet 1972, à 14 h 25, deux bombardiers FIAT ont bombardé Pakaye en incendiant le poste de Pirada; un avion a été abattu avec deux morts dans l'équipage ennemi; le 8 août 1972, à 14 h 35, un bombardier lourd a attaqué les villages de Pakaye et de Missira; poursuivi, il fut atteint et abattu dans les bois du village de Kodé-Sané entre Pirada et St. Hoggu.

193. Ces attentats multiples à la souveraineté de la République de Guinée ne démontrent-ils pas que l'impérialisme poursuit de nouvelles manœuvres agressives contre notre peuple ?

194. Nous sommes informés des reprises en Guinée (Bissau) de l'entraînement de mercenaires destinés à la reconquête coloniale de la République de Guinée. Dans quelques mois, le monde ne sera pas surpris d'apprendre que des forces constituées par les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord [OTAN] et l'Afrique du Sud attaquent notre peuple. Mais d'avance, nous disons que les futurs mercenaires trouveront leur tombeau en République de Guinée.

195. Ces quelques faits doivent retenir l'attention de tout un chacun. Si le Portugal colonialiste mène une politique délibérée de provocation, allant jusqu'au bombardement des Etats africains voisins des territoires qu'il occupe illégalement, et se livre à des actes de piraterie et de banditisme en violation délibérée de la morale internationale, c'est parce qu'il a derrière lui de puissants alliés qui représentent, à nos yeux, les vrais responsables du maintien de la domination étrangère en Afrique.

196. C'est encore l'OTAN qui permet au régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud de survivre et de renforcer son système de ségrégation raciale en Afrique australe au mépris des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il va sans dire que le peuple d'Afrique du Sud, victime de cette brutale oppression, ne pourrait contenir sa légitime aspiration à la liberté en se résignant à vivre dans les bantoustans, véritables ghettos pour l'homme noir privé de tous ses droits élémentaires. En dépit de l'aide considérable que les puissances de l'OTAN accordent à l'Afrique du Sud pour en faire une puissance militaire dressée contre les Etats indépendants d'Afrique, aucune force au monde ne pourrait empêcher le peuple d'Afrique du Sud d'être un jour prochain le maître absolu de cette zone combien riche et prospère, arbitrairement exploitée par les Boers.

197. Le Gouvernement de la République de Guinée, son parti et son peuple militant, exhortent les nationalistes

sud-africains à liquider par la force des armes et dans l'unité d'action révolutionnaire la clique de Vorster. Il ne fait pour nous aucun doute qu'une telle action se poursuivra victorieusement sous la bannière du Pan-Africanist Congress et de l'African National Congress en vue de rétablir les frères en lutte dans leurs droits inaliénables.

198. L'Afrique du Sud, dont le mandat sur la Namibie a été révoqué par décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, doit se retirer sans délai de ce territoire.

199. Les mouvements de grève des travailleurs namubiens au début de cette année sont la preuve indéniable que la South West Africa People's Organization a entrepris et conduit avec maîtrise la lutte de libération sur tout le territoire namibien. Il reste qu'en application des résolutions du Conseil de sécurité adoptées à Addis-Abeba, le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, devra faire en novembre prochain, devant le Conseil de sécurité, le rapport complet de sa mission. Quoi qu'il en soit, les perspectives d'indépendance de ce peuple ne font plus aucun doute, tant il est vrai que l'Afrique du Sud s'accroche désespérément à ce territoire, dont il a déjà perdu l'exercice du contrôle politique et administratif.

200. Les régimes minoritaires blancs n'ont pas leur place en Afrique australe. L'échec de la Commission Pearce a démontré au monde les bases fragiles du régime rebelle de Salisbury. L'élan populaire et spontané du peuple zimbabwé est la preuve incontestable de la prise de conscience de ce peuple devant les manœuvres anglo-rhodésiennes. En fait, le Royaume-Uni, puissance administrante de la Rhodésie, ne saurait se dérober à sa responsabilité de conduire cette colonie à l'indépendance. Le groupe d'affairistes dont Ian Smith n'est qu'un simple porte-parole devra nécessairement se plier à la règle de la majorité que les nationalistes du Zimbabwe feront bientôt prévaloir sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine qui, en ce moment même, œuvre à l'unité d'action de tous les partis politiques en lutte au Zimbabwe.

201. Cependant, le Royaume-Uni devrait assumer entièrement ses responsabilités pour convoquer sans délai une conférence constitutionnelle de tous les partis en présence en faisant libérer auparavant tous les prisonniers politiques, et notamment Joshua Nkomo et le révérend Sithole. A cet égard, les vetos du Royaume-Uni à Addis-Abeba, le 4 février 1972, et à New York, le 29 septembre 1972, ne manqueront pas de provoquer en Afrique et chez tous les peuples épris de paix et de justice un sentiment d'horreur et d'indignation à l'égard du Gouvernement britannique. Ainsi, en moins d'un an, le Royaume-Uni aura, par deux fois, prouvé son opposition à l'exercice par le peuple zimbabwé de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

202. L'Afrique, qui reste encore le seul continent où sévit le colonialisme, a mobilisé toutes ses ressources humaines et matérielles pour libérer ses peuples. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Rabat en juin, n'a-t-elle pas, à cette fin, doublé son volume d'aide aux mouvements de libération africains pour accélérer et systématiser leur lutte? La persistance du colonialisme a engendré la prise de conscience de tous les Etats africains

dont l'indépendance ne sera effective qu'après la liquidation de toutes les poches de résistance du colonialisme sur le continent africain. D'ores et déjà, les colonies portugaises en lutte infligent au Portugal économiquement sous-développé des revers militaires devant, sans aucun doute, les mener à brève échéance à l'indépendance nationale.

203. En Guinée (Bissau), où les deux tiers du territoire sont aujourd'hui libérés, le PAIGC⁵, sous la conduite d'Amilcar Cabral, exerce un contrôle effectif des zones pacifiées, où une infrastructure politique et sociale se développe. Les actes de terrorisme portugais sont en recul constant devant l'offensive militaire des forces révolutionnaires du PAIGC. De même au Mozambique, où le FRELIMO⁶ vient d'ouvrir un quatrième front de lutte dans la province du Manikesso-Fala, l'action populaire gagne du terrain. L'ennemi portugais, qui s'acharne en vain à construire les barrages de Cabora Bassa et du Cunene, devra un jour se retirer de ce territoire car, malgré l'appui logistique de l'OTAN, il est impossible au petit Portugal de soutenir la lutte armée, ne fût-ce que dans la seule colonie de Guinée (Bissau). A cet effet, il est réconfortant de constater la réconciliation récemment intervenue en Angola entre le MPLA⁷ et le FNLA⁸. C'est dire que de nouvelles impulsions militaires marqueront l'intensification de la lutte armée dans ce vaste territoire. Il faut, de ce fait, espérer que l'Organisation des Nations Unies ne tardera pas à accorder sa reconnaissance aux mouvements de l'Angola et du Mozambique tout comme elle l'a fait pour le PAIGC. Il y a lieu de rappeler ici le rôle sans précédent de la mission spéciale en Guinée (Bissau) du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cette mission d'enquête a permis de constater l'état d'avancement de la lutte et le programme de développement économique et social dans les zones libérées par le PAIGC.

204. La République de Guinée rend hommage à la mission de trois membres dont le rapport [A/8723/Rev.1, chap. X, annexe I] constituera, pour l'Organisation, un exemple d'objectivité que le Portugal fasciste ne pourra démentir malgré toute sa propagande fallacieuse pour cacher au monde sa déroute dans les territoires portugais en lutte.

205. C'est donc avec fierté que la République de Guinée à accueilli à Conakry, du 10 au 13 avril 1972, le Comité spécial de la décolonisation, lors de sa réunion africaine. Dans le cadre de cette réunion, les Nations Unies avaient envoyé en Guinée (Bissau) une mission qui a pu constater sur place que la seule véritable autorité de la Guinée (Bissau), le seul gouvernement légitime et populaire, est celui du PAIGC et que, sans l'aide massive que les puissances de l'OTAN apportent au gouvernement archicolonialiste portugais, les terroristes portugais auraient été rejetés à la mer depuis des années et n'auraient jamais pu pousser le banditisme jusqu'à attenter à la vie du peuple de

⁵ Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde.

⁶ Frente de Libertação de Moçambique.

⁷ Movimento Popular de Libertação de Angola.

⁸ Frente Nacional Para a Libertação de Angola.

la République de Guinée. Tout le monde conviendra que de telles missions devront être envoyées également en Angola et au Mozambique pour conférer aux mouvements en lutte de ces territoires la reconnaissance de l'Organisation des Nations Unies.

206. Une autre source d'inquiétude que nous nous devons de signaler est le Moyen-Orient. La situation "ni guerre ni paix" semble y devenir un véritable *statu quo*. Depuis 1967, les forces sionistes d'occupation refusent impunément de mettre en application la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et ne veulent point se retirer des territoires occupés. Il faut dire qu'Israël n'adopterait jamais cette attitude d'arrogance et de défi au regard de notre organisation s'il n'avait l'appui logistique et la complicité de certaines grandes puissances. C'est pourquoi ma délégation voudrait engager notre organisation, et singulièrement les membres permanents du Conseil de sécurité, à mettre Israël dans l'obligation de se retirer au-delà des frontières de 1967 afin de permettre l'établissement d'une paix durable dans cette région si troublée.

207. De même, il est impératif que notre organisation trouve enfin une solution au sort combien malheureux des réfugiés de Palestine. Cette population errante, depuis près d'un quart de siècle, n'est-elle pas victime des décisions de notre organisation ? Il serait alors normal que cette même organisation, sous la garantie des membres permanents du Conseil de sécurité, décide de la réinstallation et de l'indemnisation de ce peuple arbitrairement chassé de sa terre natale.

208. Comment s'étonner du rebondissement de la situation politique au Moyen-Orient et, par voie de conséquence, de la résistance toujours croissante des mouvements de libération palestiniens ? Il est temps, grand temps, que notre organisation s'attelle sérieusement au rétablissement de la paix au Moyen-Orient. C'est très précisément ceux-là mêmes qui sont à la base de la création de l'Etat d'Israël, de la spoliation des Palestiniens de leurs terres, qui sont responsables de l'exacerbation de la tension et de tous les troubles que ces réfugiés, au comble du désespoir, peuvent provoquer. Les récents événements de Munich sont un exemple de cette manifestation désespérée de l'homme, victime de l'arbitraire et de l'oppression impérialistes.

209. Si l'oppression engendre son phénomène contraire, la résistance armée, on comprend mieux la lutte que les peuples ont résolument à cœur de mener contre toute forme de domination. Peu importe que ces mouvements de libération, dont la légitimité de la lutte est universellement reconnue, soient appelés "organisations de terrorisme" ou pas. Cette appellation ne jettera pas pour autant l'anathème sur des hommes qui se réclament des mêmes droits fondamentaux et des mêmes prérogatives à une vie libre et indépendante dans le concert des nations que nous avons constituées au fil du temps. Le terrorisme, vu sous un certain angle, devient l'apanage des nations détentrices de la force, ces mêmes nations qui, hier dominées par des forcés extérieures, subjuguées par le nazisme, ont dû avoir recours aux armes pour se libérer.

210. Rien ne saurait nous inciter à priver nos frères en lutte de leur droit inaliénable d'accéder à l'indépendance et

à la souveraineté nationales. D'aucuns voudraient voir dans leurs actes de violence le fait d'une simple action individuelle ou de celle d'un groupe d'individus sans idéal ou sans objectifs nationaux. C'est prendre l'effet pour la cause. Bien au contraire, il convient de rechercher les raisons historiques ayant conduit ce groupe d'individus à prendre les armes en désespoir de cause. Nier cette réalité, c'est du même coup nier l'histoire. L'Organisation des Nations Unies et les peuples qu'elle représente ne peuvent se complaire dans un tel artifice de langage, car c'est aussi bien revenir sur un acquis fondamental : la légitimité de la lutte de libération. Somme toute, c'est permettre à Vorster et à Ian Smith, tout comme au Portugal et à Israël, de se prévaloir d'un droit que l'humanité entière réprouve.

211. Pour ce qui est de l'Indochine, la situation douloureuse qui prévaut dans cette région, et particulièrement au Viet-Nam, a meurtri toute l'humanité. Tous les peuples épris de paix et de justice ont condamné les actes de bombardement barbares et inhumains perpétrés contre le Viet-Nam du Nord, et le Gouvernement des Etats-Unis doit savoir que la grandeur américaine se trouve dans la cessation immédiate de ces actes. Le grand peuple des Etats-Unis en est conscient et manifeste de plus en plus massivement son opposition à la sale guerre.

212. La recrudescence des bombardements a atteint une nouvelle phase, la phase de génocide à grande échelle, alors que l'on fait état de l'avancement des pourparlers de paix. Il est plutôt difficile, à notre avis, d'aspirer à la paix lorsque l'ennemi passe à l'escalade de la guerre par un bombardement systématique des digues, des hôpitaux et des usines, arrêtant ainsi la vie d'une nation. Le blocus des ports vietnamiens et l'intensification du conflit au Cambodge et au Laos sont autant de raisons, pour la communauté internationale, de penser que les propositions de paix, aussi bien que les entretiens de Paris, ne sont en réalité qu'un subterfuge qui ne peut tromper personne, pas même le peuple des Etats-Unis.

213. Nous connaissons, par ailleurs, les dispositions du Gouvernement provisoire de la République démocratique du Viet-Nam du Sud, à maintes reprises affirmées par les propositions en sept points que les peuples héroïques et invincibles du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam, n'ont cessé de présenter au Gouvernement des Etats-Unis. Personne ne peut douter de la bonne foi et du bien-fondé des conditions de paix des patriotes vietnamiens. Aussi, faut-il réaffirmer, du haut de cette tribune, que les Etats-Unis doivent enfin se rendre à l'évidence. Le monde entier réclame la fin immédiate et sans conditions de cette odieuse guerre qui a coûté tant de vies, non pas aux seuls Vietnamiens, mais aussi au peuple américain entraîné dans une guerre, en fait, perdue.

214. Toujours dans le continent asiatique, les pourparlers récemment engagés entre la Corée du Sud et la République démocratique de Corée, à travers leur Croix-Rouge, constituent un fait sans précédent dans l'histoire d'un peuple divisé. A cet égard, il est intéressant de noter le mérite de ce peuple qui, de lui-même, a pris l'initiative de réunir des familles séparées depuis un quart de siècle. Vous constatarez que, pour encourager cet effort de réunification, 29 Etats Membres de cette organisation, dont mon pays, la

République de Guinée, ont pris l'initiative de demander l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour de la présente session [A/8752 et Add.1 à 10] dans le but d'exprimer au peuple coréen les sentiments de solidarité de notre organisation. Car, en fait, la communauté internationale ne peut passer sous silence un tel événement quand bien même il serait le résultat de négociations menées sans ingérence extérieure; mais, ce faisant, nous savions aussi que certaines forces, toujours les mêmes, s'y opposeraient dans le dessein calculé de voir ces pourparlers remis en cause. Nous déplorons qu'à l'adoption de l'ordre du jour de notre session, l'inscription de ce point ait été reportée à l'ordre du jour provisoire de la vingt-huitième session [2036ème séance]. Nous tenons cependant à répéter à ces prophètes de malheur qu'en dépit de leur opposition à la discussion de la question de Corée au cours de la session actuelle, les délégations qui ont voulu l'inscrire ont la ferme conviction que le peuple de Corée fera sa réunification indépendante de toute aliénation de l'impérialisme qui, lui, souhaite perpétuer la division de la péninsule coréenne pour mieux exercer une domination en perte de vitesse dans le continent asiatique.

215. Pour ce qui est du problème du désarmement et, éventuellement, la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement, tous les pays doivent être associés aux différentes discussions. Le problème de la paix, les grands problèmes internationaux, intéressent le monde entier. La paix doit appartenir à tout le monde. Deux, trois ou quatre pays ne peuvent pas se prononcer à la place de tous les continents. De ce fait, le problème du désarmement, et particulièrement celui de la paix, ne concerne pas exclusivement une nation, aussi grande fût-elle, aussi forte fût-elle. Toutes ces questions, liées à l'interdiction et à la prolifération des armes nucléaires, chimiques, bactériologiques, etc. intéressent la République de Guinée; mais nous voulons les discuter avec tous les pays sans qu'on nous impose des solutions fausses, partielles ou partiales.

216. La lutte contre le sous-développement économique constitue pour nos peuples un autre domaine d'action contre lequel nos gouvernements mobilisent toutes leurs forces humaines en vue de la transformation de leurs ressources naturelles. Cependant, les inégalités économiques, accentuées par la paupérisation constante de nos pays, sont un sombre présage à la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. L'échec de la troisième session de la CNUCED en fournit la preuve, malgré les efforts de concertation des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. L'on se rappellera que le Groupe des soixante-dix-sept pays en voie de développement, par l'adoption de la Charte d'Alger⁹ et de la Déclaration de Lima¹⁰, non seulement avait défini les objectifs primordiaux que devait couvrir la CNUCED, mais avait envisagé les mesures de conciliation des intérêts des peuples des pays en voie de

développement et ceux des pays industrialisés. L'on se rappellera également que le système actuel du commerce international est fondamentalement entaché d'injustices et de toutes sortes d'entraves tarifaires pratiquées par les pays riches.

217. Ce qui reste vrai, et la délégation guinéenne a toujours eu à le souligner, c'est qu'aucun pays ne peut demeurer sans coopération avec les autres. Les pays développés doivent échanger autant que possible avec les pays en voie de développement sur une base d'égalité et sans discrimination. Or actuellement, c'est un système d'échanges inégaux qui est imposé aux jeunes Etats et qui est, de toute évidence, la forme la plus généralisée de l'impérialisme.

218. Nous sommes d'accord, quant à nous, pour dire qu'aucun peuple ne peut se passer de la coopération, et ce, quel que soit son état de développement. Pour que cette coopération soit durable, il importe qu'elle soit fondée sur l'égalité des échanges et sur le respect et la souveraineté des droits et des intérêts légitimes des Etats qui coopèrent.

219. Depuis l'accession à l'indépendance d'un grand nombre de jeunes Etats, le colonialisme déploie son manteau paternaliste afin de se muer en néo-colonialisme. Il utilise cette couverture d'assistance et de coopération pour exploiter les pays dits sous-développés.

220. Ce qui reste vrai, c'est que chaque peuple recherche son bonheur, et l'aide extérieure qu'on doit lui apporter ne doit être qu'un supplément à son développement. Ce n'est que dans cette optique que la coopération pourra être durable et profitable. L'aide véritable doit aider la nation assistée à se passer de l'aide.

221. Afin de rendre nos rencontres fructueuses, il est temps d'examiner les notions de coopération et d'entraide, ceci pour éviter toute domination. Ce qui est à souligner aussi, c'est que la coopération ne se limite pas seulement au commerce et, pour qu'elle soit équitable, il faut absolument une identité de vues entre les coopérants. Il ne s'agit pas pour un pays en voie de développement d'apprécier l'aide des pays plus nantis du point de vue quantitatif; l'essentiel est que ce qu'il reçoit soit donné sans être assorti de conditions politiques, telles que l'aliénation de sa souveraineté et l'ingérence dans ses affaires intérieures de la part du pays donateur.

222. Les pays développés ont démontré à Santiago du Chili qu'ils n'étaient pas disposés à coopérer avec les pays en voie de développement sur des bases à eux soumises par ceux qui veulent se développer.

223. Nous, pays en voie de développement, devons donc conjuguer tous nos efforts afin d'aboutir à des résultats concrets. En cela, nous devons compter d'abord et surtout sur nos propres forces et nous organiser de manière que le peuple exerce directement le pouvoir et ait l'opportunité de libérer toute son énergie créatrice.

224. D'aucuns affirment que les pays pauvres ne pourront jamais se développer sans argent. Nous pensons quant à

⁹ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session*, vol. I, et Corr.1 et 5, et Add.1 et 2 : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14), p. 473.

¹⁰ *Ibid.*, troisième session, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.4), annexe VIII.F.

nous que seul le travail productif crée les valeurs cristallisées sous forme d'argent. Il est la source du développement, de la révolution qui s'opère dans les sociétés. Sans le travail, l'argent qu'on pourrait nous donner ne servirait qu'à nous corrompre, à nous démobiliser, à nous asservir.

225. Si, après les deux sessions précédentes, que nous avons communément appelées sessions d'évaluation, des problèmes préoccupent bon nombre de pays dans le sens d'un renforcement de l'efficacité du rôle des Nations Unies, nous avons ici la charge commune d'examiner et de résoudre ces problèmes. Il s'agit entre autres du renforcement des actions de notre organisation dans la solution des questions et surtout des conflits internationaux et de la révision de la Charte des Nations Unies car si, à la signature de cette charte, l'Organisation ne comptait qu'une cinquantaine de pays, aujourd'hui elle regroupe 132 Etats indépendants et souverains.

226. De ce fait, la Charte des Nations Unies a besoin d'être révisée compte tenu des exigences de la présence en son sein de nouveaux Etats Membres. Il n'est plus concevable que quelques pays seulement dictent leur volonté aux autres. Non seulement notre délégation appuie toute proposition tendant à adapter les dispositions de la Charte de l'ONU aux principes de l'égalité souveraine des nations, mais elle dénonce l'existence et l'usage bien souvent déloyal du droit de veto. Ce droit favorise exclusivement les positions des cinq Etats qui en sont détenteurs en leur qualité de membres permanents du Conseil de sécurité. En cela, l'usage de ce droit de veto viole les principes démocratiques qui doivent régir les travaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons supprimer cet usage pour engager notre organisation dans une voie réellement démocratique, prenant en considération le nombre de pays admis en son sein.

227. Par ailleurs, ma délégation déplore que certaines puissances, à savoir la République populaire démocratique de Corée, la République démocratique du Viet-Nam et la République démocratique allemande, soient écartées de cette organisation internationale, alors qu'elles remplissent toutes les conditions requises par la Charte. Est-il besoin de signaler que les peuples de ces pays ont fourni à maintes reprises des preuves concrètes de leur amour pour la paix et ont apporté des contributions de qualité à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle du monde en ce vingtième siècle ?

228. Au terme de ma déclaration, Monsieur le Président, je voudrais vous dire, au nom de mon gouvernement, toute ma fierté pour votre élection à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale de notre organisation. Votre élection constitue un nouvel et immense espoir pour tous ceux qui ont lutté et continuent de lutter pour les idéaux de paix et de progrès démocratique. A vous, comme au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, je tiens à renouveler la confiance de mon peuple et de son gouvernement.

229. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant du Congo qui désire exercer son droit de réponse.

230. M. LOPES (Congo) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la possibilité d'user de mon droit de répondre à la délégation qui a cru bon de nous citer dans son intervention du vendredi 29 septembre [2047ème séance], à cette tribune.

231. Il était tout à fait normal qu'elle cherchât à se justifier après la déclaration faite par ma délégation, mais il est surprenant qu'à cet effet elle ait cru nécessaire d'employer des arguments à partir d'une version tronquée des faits. Elle a voulu en effet comparer le régime de mon pays à celui que l'équipe de Lon Nol tente en vain d'imposer au peuple khmer. Puisqu'il en est ainsi, je voudrais lui rappeler que, contrairement à ses déclarations, le gouvernement actuel de la République populaire du Congo a bien été mis en place par le mouvement du 31 juillet 1968, dans des conditions démocratiques, dans la mesure où ce mot contient, dans son sens étymologique, le concept de peuple. Nous ne sommes en effet pas parvenus au pouvoir en profitant de l'absence de l'ancien Président de notre république, et le rajustement de notre révolution, le 31 juillet 1968, a été l'aboutissement d'une grève et de manifestations qui réagissaient contre les mesures antidémocratiques de Massemba-Debat, parmi lesquelles la mise en vacance *sine die* de l'Assemblée nationale. Il est bon d'ailleurs de rappeler, pour l'information de ce représentant, que M. Massemba-Debat, qu'il a voulu citer lui-même, a démissionné de ses fonctions de son plein gré et qu'il vit aujourd'hui en liberté et sans inquiétude chez nous, en jouissant d'une pension de chef d'Etat. De toute évidence, le Gouvernement de la République populaire du Congo, qui contrôle effectivement tout son territoire, n'a jamais fait appel, pour parvenir et se maintenir au pouvoir, à une puissance étrangère et n'a jamais eu à tuer ses propres enfants ni à massacrer comme boucs émissaires des étrangers qui avaient élu domicile dans son pays.

232. Ce sont là des faits que toute personne bien informée sait parfaitement tant ils ont ému en leur temps l'opinion internationale. Contrairement à ce qu'a dit le représentant de cette délégation, nous ne nous sommes pas permis de nous ingérer dans la politique intérieure du peuple khmer, mais nous avons voulu dénoncer avec force devant cette assemblée éprise de paix la situation anormale qui existe au Cambodge, où une intervention extérieure a suscité et entretient un nouveau foyer de guerre. Il est bon de savoir d'ailleurs que la pétition que nous avons faite en faveur du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge a déjà vu un début de réalisation par le rétablissement de ses droits légitimes au sein de la Conférence de Georgetown. Si donc une partie de notre intervention a suscité une émotion chez certains, qu'ils s'attendent à des émotions plus grandes. Pour notre part, nous sommes sûrs d'être dans le sens de l'histoire et nous remercions ceux qui par leurs attaques nous ont donné l'occasion d'attirer une fois de plus l'attention de la communauté internationale sur la situation anormale qui prévaut au Cambodge.

233. Le PRESIDENT : La délégation du Malawi, qui n'était pas inscrite sur la liste des orateurs, a exprimé le désir de participer à la discussion générale. Toutefois, étant donné que par décision de l'Assemblée générale, la liste des

orateurs a été déclarée close le mercredi 27 septembre, la présidence se voit dans l'obligation de consulter l'Assemblée sur le point de savoir s'il y a une objection à ce que le Malawi soit ajouté à la liste des Etats désirant participer à la discussion générale.

234. En l'absence d'objection, le Malawi sera ajouté à la liste des Etats désirant participer à la discussion générale.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 10.